



**HAL**  
open science

## La formation du concept de perversion sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle

Julie Mazaleigue-Labaste

► **To cite this version:**

Julie Mazaleigue-Labaste. La formation du concept de perversion sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle. Archives internationales d'histoire des sciences, 2009, 59 (162), pp.221-253. 10.1484/J.ARIHS.5.101832 . halshs-00780020

**HAL Id: halshs-00780020**

**<https://shs.hal.science/halshs-00780020>**

Submitted on 22 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA FORMATION DU CONCEPT DE PERVERSION SEXUELLE AU XIX<sup>ème</sup> SIECLE

Version auteur avant corrections de MAZALEIGUE, Julie. « La formation du concept de perversion sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle ». *Archives internationales d'histoire des sciences*, 2009, vol. 59, no 162, p. 221-253.

## *La formation du concept de perversion sexuelle au XIXème siècle*

La formation du concept de perversion sexuelle, tout au long du XIXème siècle<sup>1</sup>, est de droit objet d'histoire de la psychiatrie. C'est au sein de cette dernière qu'ont été élaborés, dès les premières décennies du siècle, les concepts puis la clinique qui ont donné naissance à la psychopathologie de la sexualité, dont la grande époque s'étend sur les deux dernières décennies du XIXème siècle et la première du suivant<sup>2</sup>, et dont la synthèse et la somme la plus célèbre – aux titres de la systématique, de l'observation clinique, et de l'influence sur le monde médical<sup>3</sup> – est la *Psychopathia Sexualis* de Richard von Krafft-Ebing<sup>4</sup>. Mais c'est en réalité durant la

---

<sup>1</sup> Il faut bien dater les commencements pour éviter la remontée sans fin aux origines. Nous avons donc fixé les débuts de cette histoire à la parution du Traité médico-philosophique de Pinel (Pinel, P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou La manie*, Richard, Caille et Ravier, Paris, an IX (1800) ), en parallèle avec le triomphe contemporain de la « scélérateuse » dans la sphère littéraire, au sein des écrits du Marquis de Sade. Pour l'appartenance de la scélérateuse de la fin du XVIIIème siècle à la genèse du concept de perversion sexuelle, voir Marciat, « Le Marquis de Sade et le sadisme », in Lacassagne, A., *Vacher l'éventreur et autres crimes sadiques*, Storck, Lyon, 1899, pp. 185-239, et Goncourt (de), E. et J., *La femme au XVIIIème siècle*, Carpentier, Paris, 1882. Si la parution de l'œuvre de Pinel inaugure ce que l'on considère classiquement comme les commencements de l'histoire de la psychiatrie, la scélérateuse correspond elle à un comportement sexualisé (le plus souvent masculin) - visant la jouissance, ayant pour condition sine qua non la souffrance de l'objet du désir. La dimension sexuelle de la scélérateuse culmine chez Sade, et ses délices sont pour leurs sujets des désirs et plaisirs « de tête » (Expression employée à propos de la jeune Eugénie dans *La philosophie dans le boudoir*. Sade, D.A.F., (1795) *La philosophie dans le boudoir*, La Musardine, Paris, 1997 ).

<sup>2</sup> Ce dont témoigne l'inflation bibliographique sur le sujet entre 1880 et 1910.

<sup>3</sup> En sus du nombre de citations dont les ouvrages de Krafft-Ebing ont pu bénéficier dans la littérature psychiatrique sur les perversions, on peut se référer à l'évaluation qu'en fait le psychiatre et neurologue Morton Prince en 1898. Voir Prince, M., « Sexual Psychoses. Sexual perversion ; contrary sexual instinct ; sadism ; masochism ; feticism », in Loomis, A. L. et Thompson, W.G. eds, *System of Practical medicine by American Authors, volume IV, Diseases of the nervous system etc.*, Benty Kimpton, London, 1898, pp. 881 – 901

<sup>4</sup> 1886 pour la première édition de la *Psychopathia Sexualis*. Krafft-Ebing (von), R., "*Psychopathia sexualis*", *eine klinisch-forensische Studie*, Enke, Stuttgart, 1886. Il faut néanmoins préciser d'emblée que les premières éditions de l'œuvre jusque dans les années 1890 sont conceptuellement et cliniquement assez faibles, comparativement à la huitième qui fut la première à être traduite en français en 1895. Comparer cette dernière (Krafft-Ebing, R. (von), *Psychopathia Sexualis, avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle*, traduit sur la huitième édition allemande, Carré, Paris, 1895) avec la troisième édition de 1888 (Krafft-Ebing, R., *Psychopathia sexualis. Mit besonderer Berücksichtigung der conträren Sexualempfindung : eine klinisch-forensische Studie (Dritte vermehrte und verbesserte Auflage)*, Enke, Stuttgart, 1888. Voir aussi *Neue Forschungen auf dem Gebiet der "Psychopathia sexualis", eine medicinisch-psychologische Studie*, Enke, Stuttgart, 1890 ). Le psychanalyste Amine Azar, dans un travail magistral a analysé les augmentations successives de la *Psychopathia Sexualis*, des maigres 38 pages de l'édition originelle aux 292 de la douzième – dernière du vivant de Krafft-Ebing, mort en 1902 (Azar A., *Le sadisme et le masochisme innominés, étude historique et épistémologique de la brèche de 1890*, Thèse de troisième cycle pour le doctorat de Psychologie et Psychopathologie, Université de Paris VII, 1975. La huitième édition, traduite en français, est la plus fournie (395 pages). Nous remercions ici Tiffany Princep d'avoir attiré notre attention sur le texte d'Amine Azar (Princep, T., *Richard von Krafft-Ebing et la science du sexuel : vers une pathologisation de*

décennie 1890-1900 que la problématisation psychiatrique des perversions fut la plus riche et systématisée, stable et relativement unifiée<sup>5</sup>, après l'essor positif de la clinique des aberrations sexuelles (1870-1890), et avant son éclatement dans d'autres champs que ceux de la psychiatrie : anthropologie criminelle, psychanalyse et sexologie naissantes, et à l'orée du XXème siècle.

Néanmoins, la formation du concept de perversion sexuelle mit en jeu d'autres séries historiques que celle de la médecine mentale. Si la perversion<sup>6</sup> fut définie relativement aux finalités reproductives de l'espèce comme dérogeant à l'ordre et aux finalités de la sexualité génitale<sup>7</sup>, sa conceptualisation fit aussi appel de fin des années 1850 à la théorie de la dégénérescence<sup>8</sup>, sa clinique s'inscrivant alors dans le cadre des sciences de l'hérédité. Son histoire a ainsi partie liée avec celle de la biologie, dont elle reçoit et renvoie les échos. Mais elle croise aussi l'histoire des dispositifs médico-judiciaires et de la pénalité, la clinique des perversions trouvant pour part sa source dans la pratique de l'expertise médico-légale des attentats aux mœurs et des crimes commis par les aliénés, qui a permis la constitution d'un corpus clinique de cas d'observation longtemps canoniques<sup>9</sup>. D'autres champs se voient ainsi mobilisés dans le récit de la perversion, de l'hygiène sociale à l'embryologie – la question de la différenciation sexuelle et de la bisexualité originaire devenant centrale à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle pour théoriser les homosexualités<sup>10</sup> – en passant par

---

*l'érotisme ? Une lecture de la Psychopathia Sexualis*, Mémoire de Philosophie soutenu à L'Université de Paris I, 2008, texte non publié).

<sup>5</sup> Ce « relativement » est important. Mais décrire les controverses traversant la science psychiatrique des perversions à la Belle Epoque ne relève pas de la présente tâche.

<sup>6</sup> Pour éviter les répétitions et les redondances, « perversion » sera le plus souvent employé en lieu et place de « perversion sexuelle ». Lorsqu'une distinction plus fine apparaîtra nécessaire, elle sera précisée.

<sup>7</sup> Terme que n'emploient pas les auteurs du XIXème siècle, parlant en lieu et place de « coït ».

<sup>8</sup> Elaborée par Benedikt Morel. Morel, B., *Traité des dégénérescences de l'espèce humaine*, Baillière, Paris, 1857. Elle sera resystématisée par le psychiatre Victor Magnan dans les années 1880-1890 (voir notamment Magnan, V., *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, Delahaye et Lecrosnier, Paris, 1887 ; Magnan, V., et Legrain, P.M., *Les dégénérés*, Rueff, Paris, 1895). Ce dernier proposera même, tentative isolée, une nosographie des perversions sexuelles organisées sur l'axe cérébro-spinal relativement à ses diverses dégénérescences possibles. Voir Magnan V. et Charcot J.-M., « Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles », *Archives de neurologie*, vol 4., n°7 et n° 12, 1882, reproduit dans Magnan V. et Charcot J.-M., *Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles*, Frénésie, Paris, 1987, et Magnan, V., *Des anomalies, des aberrations et des perversions sexuelles*, Le Progrès Médical, Delahaye et Lecrosnier, Paris, 1885.

<sup>9</sup> Si Georges Lantéri-Laura a en 1979 proposé un récit de l'histoire des perversions mettant en valeur ce fait (Lantéri-Laura, G., *Lecture des perversions : histoire de leur appropriation médicale*, Masson, Paris, New York, Barcelone, 1979), c'est précédemment à Michel Foucault que l'on doit la meilleure analyse de l'articulation entre l'histoire du concept de perversion sexuelle et celle de la pénalité et de l'expertise médico-légale, au sein du séminaire donné au Collège de France en 1974-1975. Voir Foucault, M., *Les Anormaux, Cours au Collège de France, 1974-1975*, Gallimard-Le Seuil, Paris, 1999.

<sup>10</sup> Voir notamment le développement des considérations biologiques et physiologiques chez les célèbres sexologues Havelock Ellis (Angleterre, 1859 – 1939) et Magnus Hirschfeld (Allemagne, 1868-1935). C'est en particulier ce

l'anthropologie et la littérature – qui, étrangement, est une des conditions par laquelle la clinique des perversions et sa nosographie a pu se constituer, en étant à la fois la source de cas cliniques et de catégories psychiatriques.<sup>11</sup>

Mais plus largement, l'histoire de la formation du concept de perversion s'inscrit au sein de l'histoire de la civilisation et de la culture en Occident. En premier lieu, l'émergence d'une psychiatrie des aberrations sexuelles a entraîné celle d'une nouvelle norme sexuelle organisée autour des pôles du normal et du pathologique. La perversion n'est-elle pas en effet, par définition, ce qui dévie de la norme, dessinant alors cette dernière en creux ? Décrire la formation du concept de perversion, c'est aussi et alors proposer une histoire plus générale des transformations de la norme sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>12</sup> - bien qu'en faire le point central duquel irradierait une norme sexuelle unifiée et homogène relève d'une erreur<sup>13</sup>.

L'écart méthodologique relativement aux thèses habituellement défendues, qui mettent le plus souvent au centre de leurs enquêtes, dans la lignée des grands travaux de Michel Foucault<sup>14</sup>, la question de la normalisation des identités sexuelles<sup>15</sup> permet de faire apparaître deux faits dont il est essentiel de mesurer la portée, et auxquels seront respectivement dédiées les derniers deux temps de cette analyse. Le premier, la tentative d'élaborer un savoir de la norme sexuelle se dégageant de la normativité morale et sociale, i.e. la recherche d'un critère de distinction entre la stricte déviance sexuelle – conçue sous les espèces du vice ou de la perversité – et la déviance

---

dernier qui insista fortement, à la suite d'hypothèses formulées auparavant au sein de la psychiatrie de la sexualité du XIX<sup>ème</sup> siècle, sur la dimension hormonale de la genèse sexuelle, articulant ainsi, avant Steinach, endocrinologie et études des troubles sexuels. Voir Hirschfeld, M., (1936) « Les bases organiques de la sexualité », Premier Chapitre de *Anomalies et perversions sexuelles*, L'Harmattan, Paris, 2007. Pour l'importance de la dimension physiologique chez Havelock Ellis, voir notamment Ellis, H., « Sexual periodicity » in *Studies in the psychology of sex*, I, Davis Company, Philadelphia, 1906, pp. 49-10. On trouve avant ces deux auteurs des développements sur le développement de l'embryon et sa bisexualité originaires notamment chez les psychiatres américains Kiernan (Kiernan, J. G., « Sexual Perversion and the Whitechapel Murders », *The Medical Standard*, 4, n° 5, novembre 1888, pp. 129-130 et 4, n° 6, décembre 1888, pp. 170-172, cité par Arnold Davidson dans « Refermer les cadavres », in Davidson, A., (2002) *L'émergence de la sexualité*, Albin Michel, Paris, 2005, pp. 25 – 75) et Lydston (Lydston, G. F., « Sexual perversion, satyriasis and nymphomania », *Medical and surgical reporter*, 61, n° 10, 7 Septembre 1889, pp. 253-258), ainsi que chez le français Julien Chevalier, *Une maladie de la personnalité : l'inversion sexuelle*, Storck, Lyon, Masson, Paris, 1893.

<sup>11</sup> Ainsi, pour la clinique, les références récurrentes au travers du corpus aux Césars, à Messaline, aux descriptions de la secte médiévale des Flagellants. Pour la nosographie, le lourd tribut à la littérature du « sadisme » et du « masochisme », explicitement reconnu par leur inventeur, Krafft-Ebing

<sup>12</sup> C'est la thèse et l'œuvre centrale de travaux de l'historien des sciences et épistémologue américain Arnold Davidson, dans son grand ouvrage déjà cité *L'Émergence de la sexualité*.

<sup>13</sup> Dont l'idée d'un « dispositif de sexualité » théorisé par Michel Foucault dans *La Volonté de Savoir* est un exemple. Foucault, M., *La Volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.

<sup>14</sup> *La Volonté de Savoir* et *Les Anormaux*, op.cit.

<sup>15</sup> Amenant à traiter l'histoire de l'homosexualité comme paradigme de celle des perversions

pathologique – la perversion. On verra de cette recherche d'une clinique objective de la sexualité, dont un des mérites fut de mettre l'accent sur le caractère obsessionnel propre à un certain nombre de « perversions » qu'elle fut vouée à l'échec, et pourquoi.

Le second fait s'insère dans l'histoire des représentations, de la culture, du corps et de la sexualité en Occident, dépassant le strict domaine de l'histoire des sciences. Les discours contribuant à la formation du concept de perversion sexuelle ont en effet proposé, à travers leur définition des perversions, un modèle de la sexualité se séparant des dimensions organique, corporelle, animale de l'homme. Au physique de l'amour s'est substitué son psychique<sup>16</sup>, à travers une psychopathologie qui fit du mental le lieu d'implantation des désirs normaux et déviants. La psychiatrie des perversions a ainsi accompagné la naissance de l'anthropologie en proposant le concept d'une sexualité propre à la nature humaine. Pourtant, un tel, éloignement du corps ne s'est pas fait sans réaction. C'est ainsi que la théorisation des dimensions biologiques de la sexualité, au sein même de la psychiatrie, a accompagné sans la rencontré cette transformation, contribuant à faire de la sexualité le lieu d'une fracture entre corps et âme.

---

<sup>16</sup> Nous emboîtons le pas aux thèses de Foucault, qui décrit l'implantation psychique de la sexualité, commençant selon lui avec les pratiques de pénitence et de confessions chrétiennes qui font du désir – et non des actes – le problème central, et de Davidson, qui, dans la lignée foucauldienne met l'accent sur cette dimension psychique qui émerge avec la psychopathologie de la sexualité.

## *Chronologie générale*

Ce premier temps dédié une chronologie descriptive, limitée à l'histoire de la psychiatrie, dont la vocation est de rappeler les grandes étapes ainsi que les grands noms de cette histoire de la perversion sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle. On peut décrire trois grands moments de l'histoire de la perversion. Le premier, de 1800 aux années 1840, est marqué par l'apparition fréquente du concept général de « *perversion* » (précisons ici qu'il ne s'agit pas encore de « *perversion sexuelle* ») dans le champ médical – plus particulièrement celui de la symptomatologie et celui de la clinique – où il était déjà auparavant présent<sup>17</sup>, et son import dans le champ de la psychiatrie, où il tend à venir qualifier à la fois les altérations brutales des conduites et des sentiments, symptômes d'aliénation<sup>18</sup>, et les désordres *moraux* des sujet, ces derniers étant les corollaires des altérations dues à la folie. On trouve déjà à cette période – dès les années 1820 - un sens qu'Arnold Davidson nomme « moderne » de la perversion : l'altération d'une fonction, qui peut même déjà être un instinct, voire même l'instinct sexuel<sup>19</sup>, et qui marque l'entrée dans la folie, ou qui en est l'effet. En parallèle, la conception des monomanies d'Esquirol (1838), à travers la psychologie des facultés qui la sous-tend, ainsi que la possibilité de penser des troubles *partiels*, lui permet de développer les catégories de « *monomanie affective* », « *monomanie raisonnante* » (qui recouvre la symptomatologie de la manie sans délire de Pinel), dont la « *monomanie instinctive* » qui viendra qualifier les premiers cas de perversion sexuelle psychiatisés est issue<sup>20</sup>. Même après le démembrement de la monomanie à la suite des critiques répétées et des débats de 1853-1854 à la Société Médico-Psychologique<sup>21</sup>, desquels Falret<sup>22</sup>

---

<sup>17</sup>Venant qualifier des altérations physiologiques voire substantielles. Article « perversion » in *Dictionnaire des sciences médicales*, Tome 41, Pancoucke, Paris, 1820, p. 45 : « Perversio, de pervertere, déranger, altérer. On donne quelques fois ce nom aux changements nuisibles qui arrivent aux liquides et aux solides. C'est ainsi qu'on dit perversion des humeurs, pour indiquer leur altération ; la perversion de la tête des os, pour la luxation, etc. ».

<sup>18</sup> Le comportement en rupture avec les habitus passés du sujet étant considéré comme signe pathognomonique de la folie.

<sup>19</sup> Arnold Davidson fait remonter à 1842 la première occurrence claire du terme « perversion » en un sens moderne, celui d'une altération fonctionnelle. Or beaucoup de textes antérieurs, très clairs sur le sujet, montrent que ce sens est présent plus tôt.

<sup>20</sup> Dont la célèbre affaire du sergent Bertrand, en 1849-1850, citée infra.

<sup>21</sup> Voir notamment Briere de Boismont, A., « De l'état des facultés dans les délires partiels ou monomanies », *Annales médico-psychologiques*, n° 5, Paris, Masson, 1853, pp. 567-591, ; et les « Discussions sur la monomanie », *Annales médico-psychologiques*, n° 6, Masson, Paris, 1854, pp. 99-106, ainsi que la « Suite des discussions sur la monomanie, *idem*, pp. 274-298 et pp. 464-472, Paris, Masson

<sup>22</sup> Falret, J.-P., « De la non-existence de la monomanie », *Archives générales de médecine*, 1854, série 5 n° 4, Labé, Panckoucke, Paris, 1854, pp. 148-164

sonnera la charge finale, l'idée d'un trouble partiel, ne touchant pas les facultés intellectuelles du sujet, restera essentielle pour définir la perversion sexuelle. Même chez Krafft-Ebing, pourtant puissant partisan d'un point de vue holiste sur la vie psychique<sup>23</sup>, subsistera ont les traces d'une psychologie des facultés<sup>24</sup> qui viendra sous tendre la nosographie au sein de laquelle s'inscriront les paresthésies.

Mais c'est aussi durant cette première période qu'est élaborée la catégorie de « *folie morale* » (1832, *moral insanity*, de James Cowles Prichard<sup>25</sup>) au riche destin jusque dans la première moitié du XXème siècle<sup>26</sup>. Si elle met en avant une épistémologie radicalement distincte de celle des monomanies, en promouvant le modèle d'un continuum psychique de l'état de raison jusqu'à la folie<sup>27</sup>, la folie morale représente doublement une condition de l'avènement de la perversion sexuelle sur la scène psychiatrique. En faisant des passions le nerf de la folie d'une part, et en codant médicalement un ensemble de conduites non délirantes mais plus ou moins déviantes, de la bizarrerie au crime, d'autre part, Prichard livre un outil puissant, dont l'anthropologie criminelle tirera justement profit en fin de siècle, permettant à la psychiatrie d'annexer les conduites et les désirs sexuels déviants.

Le second moment de cette histoire, des années 1840 aux années 1870, voit éclore les premières nosographies des perversions, notamment dans les textes de Heinrich Kaan<sup>28</sup> (1844), qui décrit les altérations d'un instinct naturel de reproduction – sans pourtant néanmoins susciter d'émulation, les conditions de réception du concept de perversion sexuelle au sein de la psychiatrie n'étant pas réunies – et de Claude Michéa (1849-1850), qui, à la suite de l'affaire du sergent Bertrand, le nécrophile « *vampire de Montparnasse* », propose une première nosographie des altérations de « *l'instinct génésique* » comprises, dans la lignée d'Esquirol, comme des

---

<sup>23</sup> Et ce dès 1875. Krafft-Ebing (von), R., *La responsabilité criminelle et la capacité civile dans les états de trouble intellectuel*, Masson, Paris, 1875.

<sup>24</sup> Krafft-Ebing, *Traité clinique de psychiatrie*, traduit sur la cinquième édition allemande par le Dr Emile Laurent, Maloine, Paris, 1897.

<sup>25</sup> Prichard, J.C., 1835, *A treatise on insanity and other disorders affecting the mind*, Sherwood, Gilbert and Piper, London.

<sup>26</sup> Les « perversions instinctives » dont traite Ernest Dupré en 1912 au Congrès de psychiatrie de Tunis sont encore les héritières de la « folie morale ». Conférence partiellement reproduite dans Dupré, E., 1912, « Les perversions instinctives (Extrait du rapport présenté au Congrès des Aliénistes et Neurologistes de France – Tunis, Avril 1912) », *Archives d'Anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique*, Tome 27, Masson, Paris, Rey, Lyon, 1912, pp. 502-528, et intégralement dans Dupré, Ernest, « Les perversions instinctives », *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, pp. 367-42, Payot, Paris, 1925.

<sup>27</sup> Voir Georget, E., article « Folie », in *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, par MM. Adelon, Béclard, Bérard et al., Seconde édition, Tome 13, Béchet Jeune, Paris, 1836, pp. 251-360.

<sup>28</sup> Kaan, H., *Psychopathia Sexualis*, Voss, Lipsiae, 1844.

espèces de « *monomanie instinctive* ». A ces nosographies, nulle clinique, nulle véritable symptomatologie ne correspond. On aurait tort d'y voir des « préfigurations »<sup>29</sup>. Ces textes marquent pourtant une avancée dans la conceptualisation d'*espèces* – au sens strict du terme – d'altérations de l'instinct sexuel, descriptibles de manière autonome et non plus dispersées au sein des diverses espèces de folie ou rapportées au vice. En parallèle, en Allemagne, Caspers<sup>30</sup> propose une conceptualisation de l'homosexualité – encore assimilée à la pédérastie – comme pathologie. Ici encore, les conditions de réception sont telles que son travail ne donne pas lieu à une transformation majeure. Mais la voie à une réorganisation de la psychiatrie, laissant une place aux perversions, advient à travers l'abandon du cadre des monomanies<sup>31</sup> et la migration lente vers celui des syndromes liés à la dégénérescence, à la suite de la formulation de la théorie éponyme par Morel en 1852<sup>32</sup>. Ce dernier livre une théorie-cadre permettant de relier la psychiatrie aux sciences de l'hérédité – offrant ainsi un moyen de rendre compte des constats de transmission familiale de la folie depuis le début du siècle - et à la biologie, mais aussi d'articuler conduite déviante des individus et pathologie à travers un usage de la notion lamarckienne d'hérédité de l'acquis qui permet de rationaliser l'inclusion des habitudes vicieuses – déjà présente dans la psychiatrie aliéniste - dans l'étiologie des maladies mentales. Morel, en mentionnant d'ailleurs explicitement les aberrations sexuelles comme symptômes dégénératifs, inaugure un cadre que la psychiatrie conservera jusque dans les premières décennies du XXème siècle et au travers duquel elle définira les perversions sexuelles. L'usage de la notion d'hérédité de l'acquis aura à pour effet et fonction d'articuler génétiquement le vice à la maladie, problématique dont nous verrons plus loin qu'elle traverse entièrement l'histoire du concept. Ce cadre épistémologique, substitut à la monomanie, ne sera guère remis en question jusque Freud, et ce malgré les débats internes à la psychiatrie au cours des deux dernières décennies du XIXème siècle sur le caractère congénital ou acquis des perversions sexuelles. Même Schrenk-

---

<sup>29</sup> Le texte de Kaan ne peut être considéré comme un texte « précurseur » notamment parce qu'il continue à s'inscrire dans la lignée de la dénonciation médicale de l'onanisme ouverte par Tissot, S. A., avec son traité sur *l'Onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, Lausanne, Grasset, 1760 (Voir Hoenig, J., « Sexology », in Shepherd M., *Handbook of psychiatry*, 1, CUP, Cambridge (U.K.), 1982, pp. 48-54, et Hekma, G., « A History of sexology. Social and Historical Aspects of Sexuality », Bremmer, J. ed., *From Sappho to de Sade: Moments in the History of Sexuality*, Routledge, London and New York, 1991. 173–193).

<sup>30</sup> Casper, « Ueber Nothsucht und Päderastie und deren Ermittlung seitens des Gerichtsarztes. Nach eigenen Beobachtungen ». *Vierteljahrsschrift für gerichtliche und öffentliche Medizin*, Volume 1, Hirschwald, Berlin, 1852, pp. 21-78, reproduit dans Hohmann, J. S. (ed.) *Der Unterdrückte Sexus*, Lollar - Lahn, Berlin, 1977, pp. 239-270.

<sup>31</sup> Références déjà citées.

<sup>32</sup> Morel, B., *op.cit.*

Notzing<sup>33</sup> (1889), partisan d'une thérapeutique par l'hypnose et d'une conception de la pathogénie des perversions faisant toute sa place aux événements de l'histoire individuelle, ne remettra pas en question l'idée d'une disposition innée et d'un fond dégénératif de l'individu, pas plus que Morton Prince qui défend pourtant aussi une théorie de la perversion acquise<sup>34</sup>.

C'est aussi durant cette période que se verra précisée la distinction conceptuelle essentielle entre perversité (vice) et perversion pathologique – explicitement formulée par Michéa en 1852<sup>35</sup>, directement issue des problématiques et des difficultés médico-légales, qui constituera le point nodal de la définition et du diagnostic des perversions sexuelles par la suite : non des comportements sexuels, mais des tendances, non des vices, mais des pathologies, et ainsi une irresponsabilité pénale corrélative à la perversion sexuelle. Le texte de Krafft-Ebing, médecin légiste fort au courant de ces difficultés, en témoigne exemplairement. Néanmoins, en 1852, ce n'est pas encore la sexualité qui est directement concernée par cette distinction, mais plutôt la perversion du caractère, des habitudes, et des sentiments, bref la perversion morale, celle des incorrigibles – les futurs multirécidivistes – et des fous moraux devenant en 1862 sous la plume de Trélat les « *fous lucides* »<sup>36</sup>.

La troisième période voit éclore la psychopathologie de la sexualité proprement dite, avec deux articles fondateurs, respectivement de Griesinger (1868)<sup>37</sup> et Westphal (1869)<sup>38</sup>. Dans la lignée de Griesinger, et au sein d'un contexte marqué par des revendications visant à abolir la pénalité censée s'appliquer aux homosexuels en Allemagne et en Autriche, Westphal propose une reprise psychiatrique d'une notion inventée par l'avocat homosexuel et auteur de nombreux textes de défense de l'homosexualité Karl Ulrichs : l'inversion sexuelle. Si Westphal, contrairement à Ulrichs, fait de l'inversion une pathologie marquée notamment par la souffrance

---

<sup>33</sup> Schrenck-Notzing (von), A.F., « Un cas d'inversion sexuelle amélioré par la guérison hypnotique », in *Ier Congrès d'hypnotisme expérimental et thérapeutique : comptes rendus*, Paris, Doin, 1889.

<sup>34</sup> Prince, M., *op.cit.*

<sup>35</sup> Michéa, C. 1852, « Des caractères qui permettent de distinguer la perversion malade de la perversité morale », Revue et commentaire de *l'Union Médicale* par Brierre de Boismont, A., in *Annales médico-psychologiques*, Tome 4, 1852.

<sup>36</sup> Trélat, U., *La Folie lucide étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*, Delahaye, Paris, 1861.

<sup>37</sup> Griesinger, W., « Ueber einen wenig bekannten psychopathischen Zustand », *Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheit*, 1, Berlin, 1868, p. 626-635

<sup>38</sup> Westphal, K., « Die konträre Sexualempfindung : symptom einer neuropathischen (psychopathischen) Zustandes », in *Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheit*, 2, Berlin, 1870, pp. 73-108

subjective du sujet, il reprend néanmoins le modèle d'une sexualité inversée, d'un instinct sexuel féminin dans un corps d'homme, dont les heures seront riches jusqu'au XXème siècle<sup>39</sup>.

En parallèle, le développement de la nouvelle psychologie de l'association à partir des années 1870, avec Spencer en Angleterre<sup>40</sup> et la psychophysique de Wundt<sup>41</sup> en Allemagne – à laquelle Krafft-Ebing fera de nombreuses références dans les diverses éditions de son *Traité clinique de psychiatrie*<sup>42</sup> - offre à la psychiatrie un nouveau cadre psychologique de référence. Si la psychiatrie de la première moitié du siècle était fortement marquée, surtout en France, par l'empirisme classique à travers les références à Locke et à Condillac, la nouvelle psychologie de l'association, nouvel empirisme, amène une grande transformation quant à la manière de concevoir le fonctionnement de l'imagination – dont le rôle sexuel était depuis longtemps souligné - avec de grandes répercussions sur ce qui devient une *psychopathologie* de la sexualité. Malgré l'omniprésence d'un organicisme de fond, à travers les renvois des pathologies mentales à leur fondements neurologiques et cérébraux, malgré le poids de la théorie de la dégénérescence, qui fait du système nerveux dégénéré un facteur majeur de déséquilibre mental de l'individu névropathe, se développe une psychologie sexuelle. La notion d'un imaginaire sexuel déviant parce que tributaire d'une association précoce entre une image et un plaisir, circuit psychophysique ensuite renforcé par « *l'onanisme psychique* » accompagné de masturbation, devient centrale à la genèse des perversions qui se fait alors *psychogenèse*. Si l'image a depuis longtemps été associée à la sexualité transgressive – images mentales, lectures, spectacles conspués par les moralistes, chrétiens ou pas – elle acquiert ici une force sans précédent dans l'explication de l'origine des idiosyncrasies sexuelles. De cet imaginaire le fétichiste est la figure, et son étude par Binet en 1888<sup>43</sup> en constitue la théorisation la plus exemplaire. Bien qu'une majorité de psychiatres - Krafft-Ebing compris - n'endosse pas la théorie de Binet - peu convaincus par l'affirmation d'un caractère purement accidentel de l'association donnant naissance à la perversion, qui supposerait un nombre indéfini de types de fétichismes, ce qui contredit l'expérience clinique - tous prennent pourtant en compte l'idée psychogenèse associative des perversions, distinguant alors les causes constitutionnelles – la

---

<sup>39</sup> Nous ne nous étendons pas sur cette histoire, qui fait partie des chemins les plus parcourus de l'histoire de la perversion sexuelle.

<sup>40</sup> Spencer, H., (1855) *Principes de psychologie*, Alcan, Paris, 1875.

<sup>41</sup> Wundt W.F., (1874) *Éléments de psychologie physiologique* (2 volumes)., Alcan, Paris, 1886.

<sup>42</sup> Krafft-Ebing (von), R., *Traité clinique de psychiatrie*, op.cit.

<sup>43</sup> Binet, A., *Le fétichisme dans l'amour*, Doin, Paris, 1888

dégénérescence faisant de l'individu une nature névropathe au système nerveux central déséquilibré - et les causes déclenchantes, d'ordre psychologique. Obéissant au schéma de l'actualisation d'une puissance, la perversion est toute à la fois innée et acquise<sup>44</sup>, cérébrale et psychique.

Il faut néanmoins noter que, si les premiers textes sur l'inversion inaugurent la huitième décennie du siècle et si le nouveau cadre empiriste se met en place en parallèle, l'inflation de la bibliographie sur le sujet attend encore une décennie. Hors des courtes communications au sein des sociétés savantes<sup>45</sup> et des expertises médico-légales, les traités entièrement dédiés aux perversions sont peu nombreux jusqu'en 1885 : Moreau (de Tours), en France<sup>46</sup>, Tarnowsky en Russie (1886)<sup>47</sup>, très souvent cités par la suite comme les pionniers. Mais nulle systématisme, ni même recueil sérieux d'observations cliniques. Le traité de Moreau en France, pourtant longtemps référence, reste, malgré des conceptualisations majeures telles celle du *sens sexuel* comme *sixième sens*, cliniquement indigents, empruntant encore des cas à Esquirol et Fodéré, ou à l'histoire plus ou moins mythique des grands déviants : Néron, Messaline, Gilles de Retz (sic), qui restera pour la fin du siècle et le début du suivant un des grands modèles de sadiques criminels avec Jack et Vacher les Eventreurs<sup>48</sup> ... L'ouvrage de Tarnowsky est construit sur le même modèle. Se distingue la communication à la Société médico-psychologique de Lasègue sur les exhibitionnistes<sup>49</sup>, qui fait état d'une clinique véritable. Il faut effectivement attendre la huitième édition de l'ouvrage majeur de Krafft-Ebing pour voir construite une psychopathologie de la sexualité articulant théorie, nosographie claire et systématique, et observations cliniques.

Le nombre de parutions portant sur la psychopathologie des aberrations sexuelles se démultiplie alors, avec, fait notable, une large proportion d'études consacrée à l'homosexualité, pour des raisons tant historiques – la présence dans les grandes villes depuis le début du 18<sup>ème</sup> siècle de communautés homosexuelles organisées et visibles, mais surveillées et régulièrement

---

<sup>44</sup> C'est au sein de ce cadre général, non remis en question, que tous les débats autour du caractère congénital ou acquis de la perversion ont eu lieu.

<sup>45</sup> Les communications de Victor Magnan citées supra en font partie.

<sup>46</sup> Moreau (de Tours), P., *Les aberrations du sens génésique*, Asselin & Cie, Paris, 1880. Le traité sera réédité à plusieurs reprises dans la décennie, en 1883, 1884, et 1887, ce qui témoigne de l'intérêt que commence à prendre le sujet.

<sup>47</sup> Tarnowsky, Benjamin, (1886) *L'instinct sexuel et ses manifestations morbides au double point de vue de la jurisprudence et de la psychiatrie*, trad. du russe par A. Lacassagne, Carrigton, Paris, 1904

<sup>48</sup> Pour les crimes de Joseph Vacher, double campagnard et maraudeur de Jack l'Eventreur, voir Lacassagne, A., *Vacher l'éventreur et autres crimes sadiques*, Storck, Lyon, 1899.

<sup>49</sup> Reproduite dans Lasègue, « Les exhibitionnistes », in *Etudes médicales*, Asselin et Cie, Paris, Tome 1, pp. 692-700, 1884.

pénalisées, notamment à travers la police de la prostitution, ce qui mène à une grande fréquence des arrestations pour attentats aux mœurs, même en France où la sodomie est pourtant dépenalisée depuis 1792. Le grand ouvrage de Tardieu<sup>50</sup>, toujours cité au début du XXème siècle, sur les Attentats aux Moeurs, peut en témoigner – que statistiques – parmi les « perversions » ainsi étiquetées, l’homosexualité était de loin celle qui offrait les cas visibles les plus nombreux – et épistémologiques – l’homosexualité permettant à la psychiatrie d’être articulée à des disciplines scientifiques, à travers des questionnements sur l’origine endocrinienne de l’homosexualité, ou encore des références embryologiques et évolutionniste à la bisexualité originare. En parallèle, la perversion sexuelle voit son lien au crime spécifié et resserré à travers l’analyse des crimes sadiques entreprise par l’anthropologie criminelle, et notamment l’école de Lacassagne en France. C’est alors une image de la perversion sexuelle plus solidaire de la perversion morale qui émerge, plus proche d’une anthropologie du « naturel pervers » qui culminera dans la célèbre conférence d’ Ernest Dupré sur les perversions instinctives à Tunis en 1912<sup>51</sup>.

Ce tournant, qui se dessine durant les années 1890, amène à clore cette troisième période et à décrire la dernière, marquée par un ensemble de transformations du concept de perversion sexuelle qui indiquent son entrée dans un stade postérieur de son histoire. C’est d’abord, comme annoncé plus haut, le resserrage des liens durement déliés au cours du XIXème entre perversion sexuelle et perversion morale. Mettre l’accent sur une nature mauvaise individuelle et innée – toujours à travers la dégénérescence – amène à une naturalisation des normes morales et sociales. Ce sont d’ailleurs ces normes qui constituent dans le discours de Dupré les critères par lesquels la perversion peut être diagnostiquée : elle est ainsi alignée sur la *déviante*. Se substitue alors à une clinique difficilement élaborée, fragile mais faisant droit à la subjectivité du pervers, une caractérisation externe, ce qui entraîne nécessairement la simplification des dimensions psychologiques. C’est le mal inhérent à l’individu qui est souligné, dans la lignée de la théorie du criminel-né de Lombroso, dont Dupré critique la lettre mais conserve le concept<sup>52</sup>. Une telle transformation advient dans le champ psychiatrique en réponse à la transformation de la pénalité qui, au concept central de responsabilité au XIXème siècle qui guidait toute la pratique de l’expertise médico-légale, se voit substitué celui de « nocivité » ou de dangerosité, en relation

---

<sup>50</sup> Tardieu, A., *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Baillière, Paris, 1857.

<sup>51</sup> *Op.cit.*

<sup>52</sup> Dupré, E., *op.cit.*

avec la problématisation de la récidive<sup>53</sup>. Cette transformation est centrale, car c'est elle qui fait vaciller le fragile édifice conceptuel construit au XIX<sup>e</sup> siècle, ordonné autour de la distinction entre perversité et perversion, vice et maladie, acte et tendance, comportement et désir. Par là, elle sonne le glas d'une clinique des perversions tentant – et échouant sans doute – de s'éloigner des références aux normes sociales et morales pour construire une pathologie mentale « objective ».

La seconde grande transformation impulsée au concept de perversion provient de la naissance de la sexologie, notamment celle de Havelock Ellis et de Magnus Hirschfeld<sup>54</sup>. Tout en s'inscrivant dans la lignée ouverte par les psychiatres, la sexologie promeut un modèle d'anomalie sexuelle s'éloignant de la pathologie pour être référée à des « variétés » et des variations sexuelles. Ces dernières sont comprises anthropologiquement<sup>55</sup>, mais aussi ancrées au sein de la physiologie humaine – et nourries de comparaisons avec la physiologie animale. La référence centrale au coït défini comme norme naturelle de la sexualité, qui jouait un rôle de définition très important pour la perversion au sein de la psychiatrie – bien qu'il soit nécessaire de nuancer cette fonction, comme nous le verrons plus loin – s'en trouve minoré. A la pathologie se voit substituée l'anomalie sexuelle, à la contre-nature – concept normatif dur hérité d'une conception théologico-juridique de l'ordre du monde et de la sexualité - la variation erratique mais naturelle. Comme l'a déjà noté Arnold Davidson dans un essai dédié à Freud<sup>56</sup>, le poids normatif de la « *perversion* », nécessairement définie comme déviation, en est d'autant ôté, et l'on peut même se demander si le recours à un tel concept, privé de son appui normatif, conserve sens et référence.

La troisième transformation et rupture épistémologique identifiable est, sans surprise, la rupture freudienne<sup>57</sup>. Nonobstant le fait que Freud rompt avec le cadre étiologique de la

---

<sup>53</sup> Idem. Pour une synthèse de cette histoire, voir Guignard, L., 2005, « L'irresponsabilité pénale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre classicisme et défense sociale », *Champ pénal*, mis en ligne le 17 juillet 2005, URL : <http://champpenal.revues.org/document368.html>.

<sup>54</sup> *Op. cit.*

<sup>55</sup> Le rôle de l'anthropologie culturelle quant au tournant « relativiste » de l'appréhension des perversions a déjà été souligné par Arnold Davidson, *op.cit.*, notamment celui des travaux d'Iwan Bloch, qui s'est directement intéressé aux perversions sexuelles et à la psychopathologie de la sexualité. Bloch, Iwan, 1902, *Beiträge zur Actiologie der Psychopathia sexualis*, Dohm, Dresden.

<sup>56</sup> Davidson, A., « Comment faire l'histoire de la psychanalyse : une lecture des Trois essais sur la théorie sexuelle de Freud », *op.cit.*, pp. 131-172

<sup>57</sup> La référence Freudienne principale concernant les perversions se trouve dans les *Trois essais sur la théorie sexuelle*. Freud, S. (1905-1924), *Trois Essais sur la Théorie sexuelle*, Gallimard, 1987, Paris.

dégénérescence, on peut résumer les transformations majeures apportées par la théorie psychanalytique en trois points.

La première transformation essentielle, sur laquelle Jacques Lacan n'a cessé d'insister, est la substitution du concept de pulsion à celui d'instinct<sup>58</sup>, instinct en regard duquel étaient définies les perversions dans la clinique des aberrations sexuelles. Alors que l'instinct sexuel, par définition, possède une finalité naturellement fixée (la perpétuation de l'espèce) - toute tendance sexuelle ancrée distincte de cette finalité relevant de la pathologie et de l'erreur de développement de l'individu - la pulsion sexuelle se présente comme une réalité mobile, plurielle, non unifiée et non naturellement relative à la reproduction comme unique finalité. C'est ce qu'a bien montré Arnold Davidson<sup>59</sup>. A cette substitution de la pulsion sexuelle à l'instinct correspond le second grand tournant : la liquidation d'une genèse organique et héréditaire de la sexualité au profit de sa psychogenèse individuelle.

Cette transformation doit elle même être analysée doublement. Premièrement, si la dimension psychogénétique restait cantonnée à l'ordre des causes secondaires, occasionnelles et déclenchantes au sein de la psychopathologie de la sexualité, elle est étendue à l'ensemble de l'étiologie par Freud – en relation avec la rejet du paradigme de la dégénérescence qui fonctionnait comme cadre étiologique pour la psychiatrie. Si Freud ne disqualifie pas l'hypothèse de causes constitutionnelles, il ne leur accorde de fait pas un poids suffisant pour déterminer les spécificités sexuelles des individus. On a ainsi affaire à une complète psychologie du développement sexuel juste esquissée de la psychiatrie des deux décennies précédentes. Il ne s'agit pas pourtant pas simplement d'un renforcement, mais aussi d'un changement qualitatif. Car cette psychogenèse de la sexualité est étendue à la totalité des sujets, et non plus réservée aux pervers. Pour les psychiatres, l'instinct hétérosexuel normal n'était pas objet de savoir psychiatrique mais de savoir biologique. Seules les perversions constituaient un véritable problème à éclaircir. Autrement dit, si la psychogenèse des perversions était esquissée, celle de l'amour normal restait impensable, ce dernier étant rabattu sur à la naturalité de l'instinct et de son développement.

Enfin, la troisième transformation majeure touche la représentation de l'imaginaire sexuel. En effet, si dans la clinique psychiatrique des perversions, la présence et la fonction du

---

<sup>58</sup> Lacan, J., *Le séminaire, tome 11. Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1964

<sup>59</sup> *Op.cit.*

fantasme étaient bien soulignées, ce dernier ne se concevait qu'au sein de l'ordre des images. A l'extrême limite pouvait-il se définir comme une histoire ou un récit stéréotypé – ce que l'on retrouvera aussi dans la psychanalyse<sup>60</sup> - mais l'idée que la sexualité puisse être traversée toute entière traversée par un ordre symbolique était étranger aux psychiatres. La présence du symbole dans la clinique psychiatrique des perversions se limitait soit à la catégorie de « *masochisme symbolique* » et de « *sadisme symbolique* » - ce qui sera aussi repris par Hirschfeld et Ellis – correspondant cliniquement à des comportements ni directement douloureux, ni directement sexuels (couper des cheveux<sup>61</sup>, passer un rasoir sur la joue<sup>62</sup>, être humilié relativement à sa position sociale...<sup>63</sup>), soit au fétichisme. Dans les deux cas, la relation entre signifiant et signifié se limite à la métonymie (fétichisme des parties du corps) et au déplacement (de la femme à ses vêtements), et doit rester évidente. Les cas les plus étranges, notamment le célèbre cas de fétichisme de la tête de vieille femme portant un bonnet de nuit<sup>64</sup>, sont restés énigmatiques pour les psychiatres. Avec Freud, au contraire, l'imaginaire sexuel ne se cantonne plus à faire référence à une conception empiriste des associations, mais intègre comme caractéristique essentielle les dimensions symbolique et linguistique, centrales à la psychanalyse.

---

<sup>60</sup> A ce titre, l'analyse proposée par le Professeur Emmanuel Regis dans les *Archives d'Anthropologie Criminelle* en 1899 d'un cas de sadique sexuel aux fantasmes de fessée et de flagellation est exemplaire. A travers une analyse des récits et des dessins du sujet, Regis met bien en évidence la présence de récits et de scénarii aux cœur des fantasmes. Néanmoins, ces derniers restent conçus comme des assemblages dynamiques d'images, jamais comme des symboles. Regis, E., « Un cas de perversion sexuelle à forme sadique », *Archives d'Anthropologie criminelle*, Tome 14, Masson, Paris, Storck, Lyon, 1899, pp. 399-419.

<sup>61</sup> Krafft-Ebing, *Psychopathia Sexualis*, 1895, *op.cit.*, Observation 34, p. 111

<sup>62</sup> *Idem*

<sup>63</sup> Hirschfeld, *op.cit.*, pp. 221-223

<sup>64</sup> Magnan, V. et Charcot, J.M., *Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles*, *op.cit.*

## *De l'instinct aux actes*

Une des manières de considérer cette histoire de la perversion sexuelle serait d'y lire l'émergence d'une nouvelle entité nosographique, correspondant à l'arrachement du terme « *perversion* » à la gangue du langage ordinaire et son élévation au statut de vocabulaire technique. En réalité, l'usage du terme « *perversion sexuelle* » au sein de la psychiatrie n'a jamais été au XIX<sup>ème</sup> siècle univoque et consensuel. Le concept est au contraire marqué par sa nature mixte, articulant dimensions morale et psychologique, critères comportementaux et psychiques, oscillant sans fin entre pathologie de la subjectivité sexuelle et déviance sociale.

## *Perversion et aberration*

On rencontre dans les sources psychiatriques plusieurs types d'usage du terme « *perversion* ». En premier lieu, deux types d'usage généraux engageant normativité et évaluation, le plus souvent mêlés. Le premier est moral et issu du langage ordinaire, le second médical. Ce dernier se déploie lui-même doublement, venant qualifier d'une part les aberrations, et de l'autre, dans le registre de la symptomatologie, les altérations comportementales et affectives brutales. Le troisième type d'usage, lui aussi médical, est technique et spécialisé, décrivant les altérations qualitatives des fonctions<sup>65</sup>.

Si la présence d'un usage technique étroit et d'un usage plus large de « *perversion* » durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, constitue une difficulté pour l'historien, c'est qu'elle affecte la lecture et l'analyse du corpus psychiatrique d'une indétermination. L'apparente unité de l'usage médical du terme à partir de 1870 oblitère en réalité un certain nombre de confusions sur le sujet. Chez Krafft-Ebing, il s'agit clairement d'une espèce nosographique comprise sous le vocabulaire

---

<sup>65</sup> Cette « classification » des usages ne relevant que d'un principe d'analyse, on pourrait en proposer une autre, tout aussi cohérente, qui distinguerait parmi les usages médicaux du concept un usage général et un autre technique, à côté desquels subsisterait un usage moral du terme.

de « *paresthésie* »<sup>66</sup>, qui se distingue des trois autres types de *névroses cérébrales*<sup>67</sup> occasionnant des troubles sexuels, l'anesthésie, l'hyperesthésie (augmentation anormale de l'instinct sexuel), et la paradoxie (présence de l'instinct sexuel en dehors des périodes normales, c'est à dire durant l'enfance et la vieillesse)<sup>68</sup>, et correspondant de prime abord à un syndrome unifié – l'attirance pour des objets « *inadéquats* ». Mais hors des traités du psychiatre autrichien le terme reçoit le plus souvent une acception générique, renvoyant à toutes les « *aberrations sexuelles* », ou encore « *génésiques* »<sup>69</sup> - la perversion au sens strict devenant alors une espèce d'aberration. Le sadisme, le masochisme et le fétichisme y côtoient la nymphomanie et le satyriasis<sup>70</sup>, voire même l'impuissance et l'anaphrodisie<sup>71</sup>. Sont ainsi regroupés des syndromes très différentes, de l'aberration sexuelle isolée des individus décrits comme « supérieurs » aux comportements des idiots et crétins en passant par les effets sur la conduite sexuelle de la neurosyphilis (encore assimilée à la « *paralysie générale* »<sup>72</sup>). La « *perversion* » vient alors qualifier non seulement des déviations qualitatives de l'instinct sexuel mais aussi ses variations quantitatives – exagération, diminution, absence - conservant la trace de la perception des différences sexuelles en termes d'excès et de défaut, paradigme dominant jusque dans les années 1860<sup>73</sup>.

Une telle oscillation conceptuelle persistera en dépit de la solidification de la psychopathologie de la sexualité dans les dernières décennies du siècle. Elle est à l'origine de certaines confusions dans les analyses des historiens, menant le plus souvent à ignorer la rationalité interne de la psychopathologie des perversions – notamment celle de Krafft-Ebing - en réduisant sa nosographie à une classification sans rationalité interne d'espèces exotiques non organisées<sup>74</sup> (interprétation relativiste), ou au contraire à déceler plus de scientificité et de précision dans le corpus que l'on en trouve effectivement (interprétation positiviste).

---

<sup>66</sup> « *Paraesthesia* ». Il faut noter la spécificité des psychiatres de l'aire germanique sur la question, avec la mise au point d'une clinique et d'une nosographie des aberrations sexuelles sans équivalent en Europe à la même période.

<sup>67</sup> Les psychoses, définies comme pathologies cérébrales

<sup>68</sup> Krafft-Ebing, *Psychopathia Sexualis*, 1895, *op.cit.*, p. 53

<sup>69</sup> Pour reprendre le terme de Moreau (De Tours), déjà cité. On trouve parfois aussi « *génésiaque* ».

<sup>70</sup> Voir notamment Moreau (de Tours), *op.cit.*, et Chevalier, J, *op.cit.* On trouve encore cela en 1912 chez Dupré, *op.cit.*

<sup>71</sup> Pour un dégagement progressif de ces dernières notions de la gangue conceptuelle dans laquelle elles étaient préalablement prises, voir Chaperon, *op.cit.*

<sup>72</sup> Sur ce sujet voir Marandon de Montyel, E., *Du Sens génital étudié chez les mêmes malades aux trois périodes de la paralysie générale*, Hérissey, Évreux, 1900-1901

<sup>73</sup> Comme l'a encore montré récemment Alain Corbin, Corbin, A., *L'harmonie des plaisirs, Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Perrin, Paris, 2007.

<sup>74</sup> Si le terme « *exotique* » apparaît chez Foucault, Georges Lantéri-Laura n'hésite pas lui à considérer la *Psychopathia Sexualis* de Krafft-Ebing comme un « magma sans structure » (Nous remercions Tiffany Princep

On décèle cette hésitation de manière précoce dans le siècle. En droit, la perversion au sens strict se définit en effet, sur l'axe diachronique des transformations fonctionnelles, comme l'altération *qualitative* d'une fonction, qui se distingue des changements quantitatifs – ce que l'on trouve clairement dans la définition tardive du Dechambre, en 1885.

« Au sens médical, dérèglement d'une fonction, autre que celui qui résulte du plus au moins (...) La perversion se confond, à certains égards, avec la dépravation »<sup>75</sup>.

L'instinct sexuel est un parfait candidat aux perversions, puisqu'il est bien défini comme une fonction naturelle de reproduction traversant l'animal humain – ce bien avant d'être psychologiquement défini. Mais la perversion vient aussi qualifier plus génériquement des « altérations » non spécifiées, qui sont d'abord conçues comme altérations physiologiques, voire substantielles, comme c'est le cas de la définition du *Dictionnaire des sciences Médicales* en 1820 :

« *Perversio*, de *pervertere*, déranger, altérer. On donne quelques fois ce nom aux changements nuisibles qui arrivent aux liquides et aux solides. C'est ainsi qu'on dit perversion des humeurs, pour indiquer leur altération ; la perversion de la tête des os, pour la luxation, etc. »<sup>76</sup>.

C'est en ce sens général que la « *perversion* » va s'intégrer dans le champ de la symptomatologie psychiatrique, qualifiant les brutales altérations du caractère, des affects, et des comportements, dont il faut rappeler la valeur pathognomonique pour le diagnostic de l'aliénation, dont elles sont les symptômes ou les effets. Ainsi, Pinel compte au sein de la

---

d'avoir attiré notre attention sur cette la présence de cette expression dans le texte de Lantéri-Laura). On trouve aussi très récemment une telle énumération sans prise en compte de la structure épistémologique du savoir des perversions chez l'historienne Sylvie Chaperon, dans *Les Origines de la sexologie, op.cit.*, en particulier dans le chapitre 5 nommé, de manière symptomatique, « Petit catalogue des aberrations et autres perversions sexuelles », ainsi que dans son dernier ouvrage, *La médecine du siècle et les femmes. Anthologie des perversions féminines*, La Musardine, Paris, 2008, où se trouvent pêle-mêle décrits des cas d'hystérie, de nymphomanie, de masochisme, d'anaphrodisie, d'érotomanie, de fétichisme, etc. C'est un biais méthodologique, consistant à ne pas faire droit a priori à la rationalité interne de la psychiatrie (sans oblitérer ses hésitations et confusions), et à présenter dans la même série et sur le même plan des syndromes pourtant déjà différenciés. Ce qui laisse effectivement penser au lecteur que la psychiatrie de la sexualité au XIXème siècle n'est qu'un fatras de théories gratuites et idéologiques, que nous aurions, nous, héritiers du XXème siècle, bien heureusement dépassé ...

<sup>75</sup> Article « perversion », in *Dictionnaire Usuel des sciences médicales, Dechambre, Duval, Lereboullet*, Masson, Paris, 1885, p. 1221

<sup>76</sup> Article « perversion » in *Dictionnaire des sciences médicales*, Pancoucke, Paris, Tome 41, 1820, p. 45

symptomatologie de la manie sans délire – dont on vu plus haut l'importance dans l'histoire de la perversion sexuelle - une « *perversion dans les fonctions affectives* »<sup>77</sup> ; Leuret parle, à propos d'un cas de « monomanie homicide » en 1833, de « *perversion malade des sentiments moraux* »<sup>78</sup> ; Esquirol fait de la perversion de la sensibilité un symptôme fréquent de la folie<sup>79</sup> ; l'entrée « *folie* » dans le *Begin et al*<sup>1</sup> de 1823 fait de la perversion des fonctions une définition partielle de l'aliénation<sup>80</sup>.

Partant de ces constats, il est nécessaire d'éviter un double écueil. Le premier, « l'écueil positiviste », consiste à proposer une histoire rétrospective et linéaire de la perversion sexuelle, en considérant que toutes les occurrences du terme « perversion » recouvrent une symptomatologie et une clinique plutôt homogène du début à la fin du siècle, sur le modèle de l'esquisse historique du concept criminologique de perversion par Dupré. La seconde erreur consiste à ne retenir qu'une des définitions de la perversion, et à l'ériger en critère de reconnaissance des occurrences pertinentes – ou pas – du terme. C'est implicitement la méthode d'Arnold Davidson<sup>81</sup>, qui donne de la perversion sexuelle la définition fonctionnelle stricte commentée plus haut, la distinguant ainsi clairement des altérations quantitatives de l'instinct. Une telle définition de correspond parfaitement à ses caractérisations les plus techniques au sein de la psychopathologie de la sexualité fin de siècle, en particulier chez Krafft-Ebing. Mais en faire un paradigme revient à disqualifier les conceptualisations – décrites plus haut - moins précises mais tout aussi importantes qui la précèdent ou lui sont contemporaines – c'est à dire à disqualifier implicitement une partie des sources.

Paradoxalement, ce critère trop étroit tend aussi à être inflationniste. Car l'idée d'une perversion de l'instinct sexuel définie comme altération d'une fonction est bien présente dès la fin des années 1820, notamment chez Broussais. Ainsi ce dernier souligne en 1828 une « *dépravation* (synonyme de « perversion » sur lequel nous reviendrons) *de l'instinct génital* » pour décrire la nymphomanie<sup>82</sup>. En 1837, Bayard, dans un examen médico-légal sur un cas de

---

<sup>77</sup> Pinel, P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou La manie*, *op.cit.*, p. 156

<sup>78</sup> Leuret, F., « Affaire de monomanie homicide, condamnation », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome 9, Baillière, Paris, 1833, p. 452

<sup>79</sup> Esquirol, E., 1838, *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, Tome premier, Baillière, Paris.

<sup>80</sup> Article « Folie » : « *Trouble morbide et chronique, diminution, abolition ou perversion des facultés intellectuelles ou affectives* », in *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire, pharmacie, histoire naturelle, botanique, physique, chimie, etc.*, Crevot, Béchat, Baillière, Paris, 1823, p. 297.

<sup>81</sup> *Op.cit.*

<sup>82</sup> Broussais, *De l'irritabilité et de la folie*, Delaunay, Paris, 1828, pp. 365-366

nymphomanie, parle de « *dépravation d'instinct* » et de « *dépravation du penchant à l'instinct sexuel* »<sup>83</sup>. Doit-on alors considérer que les cas concernés entrent dans la classe des maladies fonctionnelles de l'instinct sexuel<sup>84</sup> exactement au même titre que le fétichisme, le sadisme, et le masochisme ? Il est au contraire nécessaire de pouvoir distinguer ces « *perversions* » début de siècle de leurs héritières. L'analyse ne doit donc pas se fonder sur un critère définitionnel strict, mais sur l'existence – ou pas – d'une clinique nourrie des aberrations sexuelles correspondant à une nosographie développée.

On peut donc retenir que le mot « *perversion* », s'il est incorporé précocement au lexique médical et psychiatrique, ne fonctionne ni comme un concept ni comme un terme du vocabulaire technique dont on pourrait livrer une définition simple, et que son emploi il n'est pas l'objet d'un consensus clair jusqu'au début du XXème siècle - pas plus que celui de sa version précisée et spécialisée, la « *paresthésie* », qui est loin d'être reprise par tous les médecins. Au contraire, le concept de perversion est largement traversé par une oscillation entre usage général – une « *altération* », une « *aberration* », dérangement et irrégularité – et un usage étroit et plus technique, l'altération qualitative d'une fonction, en l'occurrence l'instinct sexuel. Il est essentiel de prendre au sérieux cette hésitation, car elle est l'écho d'une difficulté plus profonde, aux sources conceptuelles et historiques, qui traverse toute la psychiatrie de la sexualité au XIXème siècle – et au delà.

### *Perversion sexuelle, perversion morale*

En effet, si la « *perversion* » peut venir qualifier l'altération des fonctions de l'organisme, sur un axe de la santé à la maladie, elle est aussi référée au bien et au mal :

« Changement du bien au mal : il y a, par exemple, perversion de l'appétit dans la pica, de la vue dans la diplopie, etc »<sup>85</sup>.

---

<sup>83</sup> Bayard, H., 1837, « Examen médico-légal de cette question : la nymphomanie peut-elle être une cause d'interdiction, ou les faits qui tendraient à l'établir sont-ils non pertinents ? » in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Tome 18, 1837, pp. 416-477

<sup>84</sup> Davidson, A., *op.cit.*

<sup>85</sup> Article « *perversion* » in *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire de P.-H. Nysten*, 10<sup>ème</sup> édition, Baillière, Paris, 1855, p. 947

La perversion se présente essentiellement comme un concept normatif, puisqu'elle suppose, étant déviation, une norme à laquelle cette déviation est référée. Mais elle est tout autant un concept évaluatif, en ce qu'elle vient caractériser l'altération d'une qualité. La substitution, du point de vue des valeurs, entre la santé et le bien, la maladie et le mal, en découle. La norme médicale – l'axe de la santé médicalement défini – s'articule alors avec un autre type de norme, à définir. En parallèle, se croisent au sein du concept de perversion un point de vue descriptif – l'aberration, *stricto sensu* l'irrégularité - avec un point de vue normatif – puisque cette aberration ne renvoie pas simplement à une régularité statistique qui la fonderait comme écart mais aussi à une pathologie. Une telle articulation est évidente dans les synonymies du terme « *perversion* » au XIX<sup>ème</sup> siècle, aussi souvent décrite comme une aberration que comme une altération que comme une *dépravation*<sup>86</sup>, ce dernier terme marquant clairement et fortement la dimension évaluative soulignée.

On voit à travers cette dernière synonymie que la référence au mal ne vient pas seulement caractériser le mal de la souffrance ou de la pathologie, mais aussi le mal *moral*, qui va affecter les relations de l'individu avec ses semblables, et par là son inscription dans la société. C'est ainsi que les usages déjà cités par Pinel, Esquirol, Leuret, mais aussi en fin de siècle Moreau, Tarnowsky, et au début du suivant Ballet, Dupré, intègrent au diagnostic psychiatrique la dimension morale. Cette dernière correspond à une des significations, plus ancienne, du terme « *perversion* », dénotant le vice. Ainsi, de la sodomie, Fournier Pescay dit qu'elle est une « *dégoûtante dépravation* »<sup>87</sup>, tandis que Reydellet fait de la pédérastie « *la perversion des siècles passés* »<sup>88</sup>. Le pervers sexuel est un dépravé, non seulement parce que ses instincts sont altérés, s'exprimant dans des désirs pathologiques, mais aussi parce qu'il est *déviant*, moralement et en conséquence socialement. Cette collusion entre un sens médical et un sens moral, qui fonde un usage mixte du concept de perversion dans le champ psychiatrique, répond à l'articulation entre sens technique et sens commun commentée plus haut.

---

<sup>86</sup> Définitions déjà citées.

<sup>87</sup> Article « sodomie », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Tome 51, Panckoucke, Paris, 1821, pp. 441-448.

<sup>88</sup> Reydellet, Article « pédérastie », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Tome 40, Panckoucke, Paris, 1819, pp. 37-45

Ce caractère mixte du concept, dont nous venons de montrer qu'il tient en partie à des difficultés proprement conceptuelles, est aussi largement tributaire de l'histoire. De l'histoire longue de la sexualité en Occident, d'abord. Il ne faut en effet pas oublier qu'avant la tentative d'annexer les comportements et les désirs sexuels à une grille de lecture médico-psychologique, ceux-ci se voyaient alignés sur les axes du bien et du mal moral, de la vertu et du vice, de la grâce et du péché, de la conformité à la loi et de la transgression<sup>89</sup>. Cet héritage, sédimenté, est encore présent dans la psychiatrie de la sexualité au XIX<sup>e</sup> siècle, décelable dans certains points problématiques, particulièrement la perversion qui en est le cas exemplaire<sup>90</sup>. Mais s'il n'y a pas de rupture radicale, l'histoire de la perversion sexuelle n'est pas simplement celle d'une « *appropriation médicale* »<sup>91</sup> ou du codage des mêmes éléments dans un nouveau langage – la réalité des comportements et des régulations restant homogène, seules changeant les rationalisations *ad hoc* de ces dernières. L'émergence de la psychopathologie de la sexualité engage celle d'une norme nouvelle<sup>92</sup>.

Deuxièmement, le problème de l'articulation entre la norme sexuelle proposée par la psychiatrie et les normes sociale et morale est explicitement formulé comme un problème central de la psychiatrie au XIX<sup>e</sup> siècle. Quels sont les critères différenciant les habitudes vicieuses, la perversité, i.e. les normes morales et sociales régulant la sexualité, et la perversion pathologique ? Comment distinguer la « simple » déviance de la maladie ? Cette difficulté, inhérente à la médecine mentale, et touchant d'autres objets que les troubles sexuels<sup>93</sup>, fut formulée dès les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de la psychiatrie légale en voie de constitution<sup>94</sup>. Elle trouve son écho dans les questionnements des historiens et les philosophes sur la perversion sexuelle. En effet, dans l'ordre de la sexualité – comme dans celui du crime – grande est la difficulté de distinguer l'anomalie psychopathologique des déviances strictement sociales, aussi grande la tentation de définir les unes par les autres. Si forte fut la

---

<sup>89</sup> Ni homogènes ni isomorphes entre eux, mais ce n'est pas notre objet. Pour cette histoire longue, voir la synthèse magistrale de Robert Muchembled, *L'orgasme et l'Occident*, *op.cit.*

<sup>90</sup> Ainsi l'emploi du terme « *stigmaté* » dans un sens dépassant le strict sens médical descriptif pour qualifier les marques visibles de la dégénérescence biologique chez les individus, ou encore les conformations anatomiques du pénis et de l'anus chez les pédérastes (Voir Tardieu, *op.cit.*). L'usage de « *stigmaté* » rappelle dans ses textes son ancien usage juridique et moral, qualifiant alors à une image présente de la *faute* passée.

<sup>91</sup> Comme le titre de l'ouvrage de Lantéri-Laura déjà cité le laisse penser

<sup>92</sup> Cette histoire n'est ni continuiste ni discontinuiste. C'est la nature de son objet qui l'impose, au croisement de l'histoire des avènements scientifiques et médicaux et de l'histoire des mœurs et de la civilisation, dont les séries temporelles ne présentent jamais de rupture radicale.

<sup>93</sup> Voir infra.

<sup>94</sup> Voir Foucault, M., *Les Anormaux*, *op.cit.*, et Lantéri-Laura, G., *op.cit.*

tendance de certains psychiatres et médecins à opérer une réduction des critères diagnostiques de la perversion à des critères comportementaux, l'assimilant par cette opération à la déviance et la jugeant davantage à ses effets extérieurs qu'à son déploiement subjectif<sup>95</sup>, tout aussi forte est la tendance relativiste des historiens à rabattre l'histoire de la perversion sur l'histoire des normes sociales et morales d'une époque, faisant – de manière plus ou moins subtile et plus ou moins heureuse – de la première l'image spéculaire plus ou moins déformée des secondes<sup>96</sup>.

Si une telle approche se révèle exacte dans un certain nombre de cas spécifiques<sup>97</sup> – souvent liés à l'histoire de la criminologie – elle oblitère ce qui caractérise la problématique traversant la genèse de la perversion sexuelle, dont on trouve une expression très claire chez Krafft-Ebing dans la distinction entre perversité et perversion :

« La perversion de l'instinct sexuel (...) ne doit pas être confondue avec la perversité des actes sexuels. Celle-ci peut se produire sans être provoquée par des causes psychopathologiques. L'acte pervers concret, que monstrueux qu'il soit, n'est pas une preuve. Pour distinguer entre maladie (perversion) et vice (perversité), il faut remonter à l'examen complet de l'individu et au mobile de ses actes pervers. Voilà la clef du diagnostic »<sup>98</sup>

On voit que cette différence cardinale ordonne toute la clinique des perversions sexuelles, et qu'elle en livre la raison ; la nécessité d'une observation et d'une analyse exhaustive de la psychè individuelle, sur laquelle Michel Foucault<sup>99</sup> insista à juste titre, se résume dans une finalité simple : être capable de distinguer le vice de la pathologie. A cette différence essentielle correspond alors celle des actes et des tendances, des comportements et des désirs, des conduites et des instincts. Le critère diagnostique d'une perversion n'est pas comportemental, car les actes

---

<sup>95</sup> Nous avons déjà cité Dupré sur le sujet. Dupré, E., 1912, p. 505.

<sup>96</sup> Les deux cas les plus célèbres – et les auteurs souvent cités par les historiens de la psychiatrie sur le sujet – sont Michel Foucault (*op.cit.*), et Georges Lantéri-Laura (*op.cit.*). Le premier prit le parti méthodologique réductionniste de ne pas considérer le contenu rationnel de la psychiatrie en l'assimilant toute entière à une instance de pouvoir et de contrôle social (voir *Le pouvoir psychiatrique, Cours au Collège de France 1973-1974*, Gallimard-Le Seuil, Paris, 2003), amenant ainsi à faire de l'histoire de la perversion au XIXème siècle une histoire de la normalisation psychologique des conduites sexuelles. Le second, malgré le construction d'une intéressante histoire des perversions, pensa ces dernières comme émanations d'une moralisation nouvelle issue des classes dominantes bourgeoises et trouvant sa caution dans la psychiatrie et l'hygiène publique. Si ce dernier point de vue n'est pas tout à fait faux, il développe une thèse trop massive et générale pour être vraie et décrire justement les relations entre morale et psychologie sexuelles au XIXème siècle.

<sup>97</sup> L'affirmation d'un « naturel pervers » essentiellement défini par la malignité au début du XXème siècle, dans une psychiatrie marquée par les apports de l'anthropologie criminelle ; le rôle de la psychiatrie sous le régime nazi, notamment vis à vis des « triangles roses », les homosexuels ; etc.

<sup>98</sup> Krafft-Ebing, *Psychopathia Sexualis*, 1895, *op.cit.*, p. 78

<sup>99</sup> En particulier dans *Les Anormaux*, *op.cit.*

issus de la perversité et de la pathologie sont isomorphes, extérieurement indiscernables. C'est le mobile de l'acte qui seul permet de l'évaluer, de le qualifier, et de l'aligner dans la série qui lui correspond, celle du mal ou celle de la maladie.

Richard von Krafft-Ebing n'invente pas cette distinction entre perversité et perversion. Elle est déjà formulée en 1852 par Michéa, dans un contexte clairement médico-légal – rappelons que Claude Michéa fut un des premiers<sup>100</sup> à proposer une taxinomie (on ne peut pas encore parler de nosographie) des aberrations sexuelles, dans un mémoire rédigé à la suite de la célèbre affaire du soldat Bertrand, le nécrophile qui sévit dans le cimetière de Montparnasse entre 1847 et 1849<sup>101</sup>:

« Ce qu'il importe aux médecins de chercher à établir aujourd'hui, ce n'est plus le fait nosologique, mais bien les caractères qui permettent de distinguer la perversion malade de la perversité morale, l'aliéné de l'homme vicieux ou criminel »<sup>102</sup>.

Cette difficulté exprimée ici par le médecin légiste dépasse le strict champ du sexuel et remonte en réalité aux années 1820-30. Elle est le corollaire d'une difficulté propre à la psychiatrie légale. Rappelons rapidement des faits et une histoire connus. Le principe de la pénalité repose jusqu'à la toute fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sur la notion de responsabilité du sujet – à ce titre, la mutation du principe d'application de la pénalité à partir des années 1880 et la substitution du concept de dangerosité à celui de responsabilité marque un tournant essentiel que

---

<sup>100</sup> Avec Heinrich Kaan, *op.cit.*

<sup>101</sup> Le Sergent Bertrand, auquel Foucault dédie la fin de son cours du 12 Mars 1975, fut arrêté au cimetière de Montparnasse dans la nuit du 15 au 16 Mars 1849, pour avoir déterré des cadavres et les avoir mis en pièces. Il s'est avéré au cours de l'instruction qu'il avait, de plus, eu des rapports sexuels avec un certain nombre de corps féminins. Ce cas se vit dédié un ensemble d'articles, dans *l'Union médicale*, les *Annales médico-psychologiques*, *La Gazette médicale de Paris*, et *la Gazette des Hôpitaux*, en 1849 et 1850. L'expert mandaté, Marchal, établit un diagnostic de monomanie instinctive, relayé par Michéa (Michéa, C., « Des déviations malades de l'appétit vénérien », in *L'Union médicale*, 17 Juillet 1849, pp. 338-339) et Lunier (Lunier, L., « Examen médico-légal d'un cas de monomanie instinctive. Affaire du Sergent Bertrand », in *Annales médico-psychologiques*, Tome 1 (série 2), Masson, Paris, 1849, pp. 351-379) : « Bertrand était donc affecté de cette variété de folie que Pinel appelle manie sans délire, Prichard manie instinctive, Marc et Esquirol monomanie instinctive » p. 375. Tous les experts partageaient un diagnostic double, entre monomanie instinctive et érotique, ce que rappelle Foucault dans son cours. Brierre de Boismont parlait lui de « perversion de l'instinct génésique », cette dernière expression n'ayant bien entendu pas encore la précision et la spécificité que pourra lui donner plus de trois décennies plus tard Krafft-Ebing. Voir Brierre de Boismont, A. *Remarques médico-légales sur la perversion de l'instinct génésique*, *Gazette Médicale de Paris*, 21 Juillet 1849.

<sup>102</sup> Michéa, *op.cit.*, p. 440

lequel nous reviendrons<sup>103</sup>. L'article 64 du Code Pénal français de 1810 irresponsabilise le criminel en état de « démence », terme que les médecins interprètent comme synonyme d' « aliénation » dans les années 1820-1830<sup>104</sup>. La convocation des médecins au tribunal devient donc une nécessité qui préside à la constitution de la psychiatrie légale. Cette dernière a pour rôle et fonction de trancher, en cas de crime, quant à la responsabilité pénale de l'accusé, qui se voit déterminée non sur le fondement de son acte – le crime commis – mais des *mobiles* de cet acte<sup>105</sup> – fonction majorée lorsqu'à partir de 1832 l'idée d'une possible atténuation de la peine s'insinue dans le dispositif pénal. Dans ce cadre, la distinction entre le vice et la folie se révèle essentielle, engageant une enquête portant sur la subjectivité du criminel. Mais la progression de l'implantation du concept de perversion dans le champ psychiatrique, notamment via la symptomatologie de l'aliénation, amène à lui étendre cette difficulté diagnostique et médico-légale. C'est ainsi que la question peut se formuler en 1852 à travers l'alternative suivante : vice ou perversion pathologique ?

Comme le note Michéa, la tension entre diagnostic et nosographie d'une part, et tâche de la psychiatrie légale de l'autre, est bien palpable. En effet, l'imputation de responsabilité pose problème notamment dans un certain nombre de cas de crimes ou de délits où les experts allèguent l'existence d'une folie partielle, sans lésion des facultés intellectuelles, mais mettant en jeu des « *goûts bizarres* » et des « *passions dépravées* ». Faut-il alors excuser celui qui a une étrange passion sous prétexte d'aliénation ?<sup>106</sup>. Les catégories de « *monomanie instinctive* », ou « *monomanie affective* », issues de la classification esquirolienne et souvent employées, étaient, bien avant les années 1850, fortement contestées par les magistrats, doutant du diagnostic d'une

---

<sup>103</sup> Pour un aperçu de l'histoire du fondement de la pénalité au XIX<sup>ème</sup> siècle et de sa transformation, voir Laurence Guignard, art.cit.

<sup>104</sup> Les difficultés sont similaires dans les autres pays européens.

<sup>105</sup> Michel Foucault, à la suite de ses travaux sur la pénalité entrepris dans *Surveiller et Punir*, a bien souligné l'importance de la prise en compte de la nouvelle économie pénale au tournant du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle dans l'histoire de la perversion. Foucault, M., *Surveiller et Punir*, 1975, Gallimard, Paris et *Les Anormaux*, op.cit.

<sup>106</sup> « *Le meurtrier n'en est pas moins responsable aux yeux de la morale et de la justice, et cela parce qu'il avait en vue la satisfaction d'une passion antisociale* »,

Michéa, C., « Des caractères qui permettent de distinguer la perversion malade de la perversité morale », Revue et commentaire de *l'Union Médicale* par Briere de Boismont, A., in *Annales médico-psychologiques*, Tome 4, 1852, p. 440. C'est une formulation du problème posé par le diagnostic de monomanie sans lésion des facultés intellectuelle isomorphe à celles des deux décennies précédentes. Exactement le même problème se pose quant aux mœurs, et un article de Taufflieb de 1835 dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, rapportant les discussions médico-légales en Allemagne, mentionne la difficulté concernant des cas de « *névroses des organes génitaux* » (renvoyant surtout à la nymphomanie) dans lesquels il est difficile de faire la différence entre maladie et « *excès de libertinage* ». « Recherches sur l'état actuel, en Allemagne, des doctrines médico-légales relatives aux aliénations mentales », *Annales d'Hygiène Publique et de Médecine Légale*, Tome 14, 1835, pp. 154-205

folie partielle exemptant des sujets sains d'esprit d'un châtement leur paraissant mérité. Mais la seule alternative théorique était de considérer l'existence d'une folie morale sur le modèle de la *moral insanity* de Prichard<sup>107</sup>. Le recours à cette dernière entité, supposant un continuum psychologique et une gradation par degré de la raison à la folie<sup>108</sup> renforçait encore la difficulté quant à l'imputation de responsabilité. Le problème ne fait que démultiplier sa force pour le cas spécifique qui nous occupe, vu l'importance, déjà soulignée du concept de « *folie morale* » dans la genèse du concept de perversion sexuelle.

C'est donc dans le contexte spécifique d'une difficulté de la psychiatrie légale que la question de la distinction entre la perversion proprement morale et la perversion morbide intervint, ouvrant alors la possibilité de penser des déviations de l'instinct sexuel qui soient des pathologies, et non simplement des vices. Avant d'être un problème épistémologique, l'interrogation sur la limite entre la sexualité normale et la sexualité pathologique s'est formulée comme une question pratique et concrète, reconduite ensuite dans l'ordre de la théorie, et pour longtemps.

L'histoire de la sexualité croise ainsi celle des difficiles relations entre folie et crime au XIX<sup>ème</sup><sup>109</sup>, sans pourtant s'y réduire. Pourtant si l'instinct sexuel - en regard duquel les perversions ont été définies jusqu'à constituer en fin de siècle la classe de ses pathologies<sup>110</sup> - fut en partie théorisé relativement à la folie criminelle, l'espace de la médecine légale n'est pas sa seule origine.

---

<sup>107</sup> Prichard, J.C., *op. cit.*. Ayant pourtant été transposée en « folie morale » en France, la catégorie promue par Prichard fut souvent critiquée, au motif de cette difficulté médico-légale. Le même problème se posait en Allemagne. Il est important de mettre l'accent sur cette *moral insanity*. Cette dernière promeut l'idée d'un continuum entre l'état normal et la folie, qui fait de la « folie morale » un état intermédiaire entre l'aliénation et l'état normal. Laissant les facultés intellectuelles intactes, elle s'étend néanmoins à toute la sphère morale et affective en étant marquée par une « *perversion de tous les penchants naturels* ». Pour une tentative de conciliation des deux épistémologies, celle de la monomanie et celle de la folie morale, voir Georget, E. J., 1836, art. « Folie », in *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, par MM. Adelon, Béclard, Bérard et al., Seconde édition, Tome 13, Béchet Jeune, Paris, pp. 251-360. La citation est tirée de la page 266.

<sup>108</sup> A la différence des monomanies instinctives et affectives qui permettaient de maintenir un clivage des facultés.

<sup>109</sup> Renneville, M., *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Fayard, Paris, 2003

<sup>110</sup> « *La meilleure façon de comprendre l'obsession des perversions propre au 19<sup>ème</sup> siècle est d'examiner la notion d'instinct sexuel car, comme je l'ai indiqué, la conception de la perversion qui sous-tendait la pensée clinique était celle d'une maladie fonctionnelle de cet instinct. En d'autres termes, la classe des maladies affectant l'instinct sexuel était précisément celle des perversions sexuelles* ». Davidson, *op.cit.*, p. 44

## *Les deux sources de l'instinct sexuel.*

Si étrange cela puisse-t-il paraître, l'instinct sexuel dont les perversions sont les aberrations n'est pas en effet « simplement » l'instinct de reproduction. La formation du concept d'instinct sexuel au XIX<sup>ème</sup> siècle obéit à deux sources, la psychiatrie légale d'une part, et une biologie *vitaliste* de l'autre.

Quant à la première, il faut ajouter quels éléments supplémentaires. En premier lieu, l'import du concept d'instinct dans le champ psychiatrique est relatif à un certain nombre de difficultés pénales et médico-légales déjà décrites. Michel Foucault a ainsi bien montré en quoi la référence proprement psychiatrique à l'instinct, apparaissant notamment dans la catégorie de « *monomanie instinctive* » et dans les discours sur la monomanie homicide, apparaissait en réponse au problème judiciaire insoluble posé par les « *crimes sans raison* » dont le paradigme est selon lui le crime d'Henriette Cornier<sup>111</sup>. Cette dernière affirmation est à nos yeux trop restrictive, puisqu'un certain nombre de cas qualifiés de monomanie homicide n'obéissent pas au modèle-type Cornier (crime sans antécédents, sans mobile, sans délire). Mais on peut dire que l'ensemble des cas concernés par la référence à l'instinct est cliniquement marqué par un passage à l'acte violent, dépassant la volonté du sujet, et décrit comme automatique. C'est ainsi que Foucault modélise la relation qui apparaît entre l'instinct et les automatismes, sur l'axe du volontaire et de l'involontaire<sup>112</sup>. Ce récit est attesté par le discours d'Ernest Dupré en 1912<sup>113</sup>, qui, prenant pour sujet les « *perversions instinctives* », manifeste bien la filiation – même si de manière bien trop linéaire et positiviste, comme il a déjà été souligné plus haut – entre les monomanies instinctives et l'instinct pervers.

Mais pourquoi, à la question du passage à l'acte, la psychiatrie répond-elle en termes d'instinct ? Sur quel fondement lui rapporte-t-elle les automatismes ? Il est certain ici que la psychiatrie emprunte dans cette démarche son concept d'instinct à l'histoire naturelle. Les querelles de l'instinct, sa place et sa fonction dans le comportement animal, son opposition ou pas avec l'intelligence, sont contemporaines de la psychiatrie. D'autant plus que les aliénistes français, marqués par les Idéologues et à travers eux par Condillac, n'ont sans nul doute oublié

---

<sup>111</sup> Foucault, *Les Anormaux*, *op.cit.*

<sup>112</sup> *Idem*

<sup>113</sup> Dupré, E., « Les perversions instinctives », 1925, *op.cit.*

que ce dernier s'affrontait à Buffon sur cette question<sup>114</sup>. La liaison conceptuelle entre instinct et automatisme – quelle que soit ensuite la position théorique endossée – était déjà largement et clairement décrite avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, puisqu'issue d'un débat d'origine cartésienne sur les facultés des animaux. C'est à un travail d'import et de transformation que nous avons affaire dans cette traduction psychiatrique de l'instinct.

Mais à la description des origines il faut ajouter celle de la filiation. En effet, à cette histoire de l'instinct en psychiatrie s'adjoint celle des obsessions. Les cas de « *monomanie* » pour lesquels l'instinct est convoqué en réponse à la question de la raison du passage à l'acte obéissent dans un certain nombre de cas à la description clinique de l'obsession : idées fixes, sentiment de contrainte, angoisse, compulsion à l'acte. La série des obsessions restera centrale pour la perversion sexuelle au XIX<sup>ème</sup> siècle, suffisamment pour qu'en 1898, le Pr Emmanuel Régis en fasse le critère de la délicate distinction entre perversité morale et perversion sexuelle pathologique, réduisant ainsi la clinique des pervers à celle des obsédés<sup>115</sup>. De même, il est essentiel de constater que dans l'ensemble des cas cliniques de pervers générés en fin de siècle, une part met sans contredit en scène en jeu des troubles obsessionnels, notamment dans la clinique de l'exhibitionnisme.

La première source du concept psychiatrique d'instinct sexuel est donc l'import d'une conception zoologique de l'instinct en réponse à une problématique médico-légale, centrée autour des automatismes et des obsessions affectant les individus. Néanmoins, elle n'épuise pas la définition de l'instinct sexuel, qui s'intègre dans une pensée conception naturaliste et vitaliste de la sexualité, au moins jusque Freud.

En effet, cette fonction décrite comme altérée, chez le proto-pervers sergent Bertrand, chez les exhibitionnistes de Lasègue, chez les tueurs sadiques, les masochistes symboliques ou les invertis sexuels, est l'instinct génital, qui reste un concept naturaliste, tiré du champ de la biologie et de la physiologie de la reproduction, et encore doublement marqué, comme le rappelle très justement Alain Corbin<sup>116</sup>, par un vitalisme et un sensualisme<sup>117</sup>, qui l'accompagneront jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. L'instinct génésique, ou encore *instinct vénérien*,

---

<sup>114</sup> Condillac (1755), *Traité des animaux*, Vrin, Paris, 2004.

<sup>115</sup> Régis, E., *art.cit.*

<sup>116</sup> Corbin, A., *op.cit.*

<sup>117</sup> Voir plus bas

*instinct sexuel, instinct de reproduction, instinct de génération, instinct de propagation*, est propre aux animaux comme à l'homme, et « *préside à la conservation de l'espèce* »<sup>118</sup>. Entre l'humanité et le reste du règne animal, il n'existe encore qu'une distinction de degré, relative à l'échelle des êtres :

« Nous voyons donc que la nature accroit ce penchant et augmente les moyens de jouissance, à mesure qu'on se rapproche de l'espèce humaine, par l'échelle de la composition graduelle des animaux »<sup>119</sup>

Cet « *instinct génésique* » continue à renvoyer en 1850 à la *vita sexualis* de Moreau de la Sarthe et Virey<sup>120</sup>, qui met en relation individu et espèce via la procréation, dimension qui sera encore présente dans la clinique des perversions sexuelles des années 1880 :

« La perpétuité de la race humaine ne dépend ni du hasard ni du caprice des individus : elle est garantie par un instinct naturel tout puissant, qui demande impérieusement à être satisfait. La satisfaction de ce besoin naturel ne procure pas seulement une jouissance des sens et une source de bien-être physique, mais aussi une satisfaction plus élevée : celle de perpétuer notre existence passagère en léguant nos qualités physiques et intellectuelles à de nouveaux êtres »<sup>121</sup>

Insistons sur la dimension énergétique et vitale de cet instinct, assimilé, à une *force* qui pousse les êtres à s'accoupler, et à sa rémanence, notamment dans la notion centrale chez Krafft-Ebing puis chez Freud de *libido*<sup>122</sup>. Ainsi, non seulement ce vitalisme traverse tout le siècle, mais il ouvrira le suivant. Il ne faut en effet pas oublier la présence chez le fondateur de la psychanalyse d'une *économie*, mettant en jeu des explications énergétiques et quantitatives venant sous tendre les analyses en termes dynamiques et topiques. Freud entreprend d'ailleurs une étude du masochisme de ce point de vue<sup>123</sup>.

---

<sup>118</sup> *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire de P.-H. Nysten*, 10<sup>ème</sup> édition, Baillière, Paris, 1855, pp. 689-690

<sup>119</sup> Virey, J.J., article « Libertinage », p. 118, in *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, Paris, Tome 28, pp. 112-155

<sup>120</sup> Corbin, A., *op.cit.*

<sup>121</sup> Krafft-Ebing, *op.cit.*, pp. 1-2

<sup>122</sup> On peut aussi penser aux deux instincts décrits par Albert Moll qui sont l'instinct de contractation et l'instinct de détumescence. Magnus Hirschfeld reprendra cette terminologie. Moll, *op.cit.*, et Hirschfeld, *op.cit.*

<sup>123</sup> Freud, S., (1924) « Le problème économique du masochisme », in *Névroses, Psychoses et perversions*, traduit de l'allemand par J. Laplanche, PUF, Paris, 1973, pp. 287-297

Pour autant, cet instinct, s'il veut pouvoir admettre des déviations et des perversions, ne peut être assimilé à un mouvement aveugle et déterministe pour l'individu. Il ne doit pas être simple besoin, mais laisser place à la possibilité d'écarts par rapport à la nature que seront les perversions sexuelles. C'est ainsi qu'à cette référence vitaliste en termes d'instinct se superpose celle à un « *sixième sens* », le sens sexuel, dont l'énoncé le plus célèbre se trouve chez Moreau (de Tours)<sup>124</sup>. Ce « *sens génésique* » perturbé se donne comme un sens naturel, « *qui a rapport à la genèse et aux fonctions de la génération* » comme l'affirme encore le Nysten en 1865 dans sa définition de « *génésique* »<sup>125</sup>. Mais il peut être sujet aux erreurs comme ses cinq autres analogues ...

Les distinctions fines entre instinct et sens mériteraient de plus amples développements qui ne sont pas notre objet ici. Il est en revanche nécessaire de mettre en lumière deux apparents paradoxes.

Le premier est l'existence d'un conflit interne au concept psychiatrique d'instinct sexuel. En effet, ce dernier intègre à la fois une référence aux automatismes, avec un souvenir de la mécanique zoologique de l'instinct tel qu'il était décrit par Buffon, cartésien sur ce point, et une définition vitaliste, mettant en jeu forces et énergies. On retrouvera longtemps cette double référence et cette ligne de fracture interne, notamment quand, en dépit de références positives au fonctionnement des glandes sexuelles et au développement sexué de l'embryon, subsisteront en parallèle des références aux « *forces* » naturelles et aux « *instincts* », laissant apparaître chez les mêmes auteurs conceptions scientifiques et langage métaphorique.

Le deuxième paradoxe attire l'attention sur la seconde ligne de faille traversant la conceptualisation psychiatrique de la perversion sexuelle, dont l'ampleur l'érige en fracture anthropologique : entre les organes sexuels et la psychè, entre la dimension animale et la spécificité humaine de la sexualité.

En effet, et en dépit de la référence à la reproduction, la psychiatrie du siècle, à travers l'essor de la perversion sexuelle, puis son exploration clinique, a proposé un modèle de la sexualité spécifiquement anthropologique – notamment durant les trois dernières décennies – et trouvant son lieu dans le psychisme de l'individu. C'est bien tout ce qu'affirme l'exploration des

---

<sup>124</sup> Moreau, *op.cit.*

<sup>125</sup> *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie ...*, *op.cit.*, p. 651

psychopathologies sexuelles<sup>126</sup>, qui fait de la sexualité non une affaire biologique, mais « toute cérébrale » et psychologique. Le lieu du désir migre ainsi, théoriquement et métaphoriquement, des organes génitaux vers la vie psychique et le cerveau qui en est pour l'ensemble des psychiatres de fin de siècle le siège<sup>127</sup>. La psychopathologie de la sexualité va même plus loin, en allant jusqu'à affirmer le caractère fondateur de la sexualité pour les manifestations les plus élevées de la culture humaine<sup>128</sup> - rendant d'autant plus dangereuses les perversions. Ne se contentant pas d'ancrer cérébralement et psychiquement la sexualité, elle la spiritualise, marquant un infléchissement dans une longue histoire occidentale rejetant le désir du côté de la part physique et animale de l'homme. Ce déplacement trouvera son achèvement dans la psychanalyse – et sans doute bien davantage celle de Lacan que celle de Freud.

Les perversions sexuelles portent un modèle de sexualité éloigné de la génitalité, tout comme leur critère de diagnostic s'éloigne des actes au profit d'une clinique psychologique exhaustive. Aussi apparaît-il évident que le coït reproductif ne fournit pas un critère pertinent pour définir les perversions sexuelles. Quelles que soient les affirmations récurrentes de ce type dans tous les textes psychiatriques, et quel que soit le crédit naïf que peuvent leur accorder les historiens, ce n'est pas le simple fait de déroger à l'acte reproductif qui a permis aux psychiatres de définir les perversions. A peine constitue-t-il une condition nécessaire de définition et de diagnostic d'une perversion sexuelle – bien loin d'être suffisante<sup>129</sup>.

Quid alors de l'instinct sexuel, dont nous avons auparavant pointé la dimension biologique ? Cette référence à la reproduction via l'instinct, si elle n'est pas un critère pour définir et diagnostiquer les perversions, n'en témoigne pas moins de deux caractères essentiels qui restent attachés aux perversions sexuelles au tournant du XIXème et du XXème siècle : la rémanence déjà soulignée des origines biologiques et vitaliste de la notion d'instinct sexuel, d'une part ; la difficulté (l'impossibilité ?) conceptuelle, de l'autre, de se défaire d'une référence à la nature animale et physique de l'homme en matière de sexualité. Là réside tout l'intérêt de

---

<sup>126</sup> Ce sur quoi insiste bien Arnold Davidson

<sup>127</sup> Ce qui résume la thèse de Davidson. Nous ne souscrivons pas au détail du récit qu'il propose, mais sans nul doute à l'affirmation selon laquelle l'histoire de la perversion déplace le siège de la sexualité des organes au psychisme

<sup>128</sup> Krafft-Ebing, *Psychopathia Sexualis*, 1895, *op.cit.*, pp. 1 et 2. C'est aussi une thèse que l'on trouve de manière récurrente à travers l'œuvre de Nietzsche.

<sup>129</sup> Cela apparaît très clairement dans le *Traité clinique de psychiatrie* de Krafft-Ebing, *op.cit.*, p. 228. L'absence de coït reproductif ne constitue nullement le critère diagnostic et de définition de la perversion, puisque les actes sexuels « incomplets » (sans éjaculation de l'homme) ne sont absolument pas considérés comme contre nature tandis qu'ils font pourtant obstacle à la reproduction.

souligner la persistance de la dimension biologique vitaliste au sein des élaborations les plus psychologiques de la psychiatrie des perversions : mettre l'accent sur la co-présence, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'un naturalisme attachant la sexualité aux dimensions biologiques de l'espèce, et d'une psychologie la dé-naturalisant et l'arrachant aux organes génitaux pour l'ancrer au sein de la subjectivité.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la psychiatrie a ancré la sexualité et ses perversions dans l'organisme par d'autres voies. D'abord à travers la théorie de la dégénérescence, qui articule déviance – et en particulier déviance sexuelle - et corps biologique de l'individu travers la transmission héréditaire des tares acquises se manifestant par une « *nature névropathique* », i.e. un déséquilibre constitutionnel du système nerveux central. Ensuite par des références aux sciences biologiques, de plus en plus nombreuses à partir des années 1870. En sus de l'anatomopathologie, accompagnant la psychiatrie tout au long du siècle, et de la neurologie, sont ainsi convoquées anatomie des organes génitaux, physiologie de la reproduction devenant endocrinologie, évolutionnisme, et au tournant du siècle embryologie. Des distinctions fines entre sciences nationales resteraient encore à faire, mais le tableau d'ensemble est brossé. Si, comme le voulait Foucault, la sexualité n'a jamais été tant implantée dans la subjectivité en Occident que grâce au psychisme, elle reste au même moment – et peut-être en réaction – cramponnée au corps et à la biologie de l'individu, ce qui ne fera que se confirmer au XX<sup>ème</sup> siècle avec l'essor de la sexologie naturaliste.

Pourtant, ces deux voies restent des parallèles. Nulle psychophysique de la sexualité au sein de la psychopathologie des perversions sexuelles, qui proposerait une grande théorie unifiée des dimensions animale et proprement humaine en l'homme, mais au contraire la reconduction de la fracture entre corps et âme, sous la forme de séries biologiques<sup>130</sup> et psychopathologique épistémologiquement indépendantes<sup>131</sup>. La psychiatrie de la sexualité est dé-corrélée du cadre biologique qu'elle réclame et qu'elle promeut, tout comme la clinique des perversions est en réalité – et au contraire du credo souvent répété – décrochée du coït reproductif dont la négation est théoriquement censée être le critère pathognomonique central<sup>132</sup>. La tentative freudienne

---

<sup>130</sup> Le pluriel est volontaire, et recouvre les trois références biologiques proposées plus haut : vitalisme de l'instinct de reproduction, dégénérescence, biologie scientifique.

<sup>131</sup> Ainsi les références à la physiologie de la sexualité n'ont aucun effet sur la clinique chez Krafft-Ebing.

<sup>132</sup> Un seul cas échappe à cette grille de lecture : la tentative de nosographie et de clinique alignée sur la théorie de la dégénérescence que proposa Victor Magnan (*op.cit.*). Mais s'il fut souvent cité, personne ne pris la peine de reconduire sa classification des pathologies de l'instinct sexuel.

d'articulation, à travers une définition métapsychologique de la pulsion<sup>133</sup> - héritière de l'instinct du XIXème siècle – à la charnière de l'organisme et du psychisme, reste encore aujourd'hui sujette à la critique réitérée et toujours reconduite d'un « *langage mixte* »<sup>134</sup> dont l'obscurité devrait sans cesse être dénoncée. L'histoire du concept de perversion sexuelle au XIXème siècle révèle ainsi l'existence d'une dichotomie qui la traverse, entre dénonciation d'une contre-nature référée à l'organisme de l'individu et à la vie biologique de l'espèce, et description exhaustive d'une sexualité dont le lieu est le psychisme du sujet.

---

<sup>133</sup> Freud, S., (1915) *Pulsion et destin des pulsions*, Métapsychologie, Gallimard, 1968, Paris, pp. 11-44

<sup>134</sup> Wittgenstein, L., (1933-1934) « Le Cahier Bleu », in *Le Cahier Bleu et le Cahier Brun*, traduction Guy Durand, Gallimard, Paris, 1965, p. 64-65. Voir aussi Bouveresse, Jacques, *Philosophie, mythologie et pseudo-science*, Wittgenstein lecteur de Freud, Nîmes, L'éclat, 1991.

La formation du concept de perversion au XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'histoire européenne et américaine relativement homogène jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle malgré les différences nationales, est marquée par une hésitation conceptuelle quant à la place et la fonction nosographique de la catégorie. En dépit de cette oscillation, cette histoire au carrefour de multiples disciplines scientifiques en raison de la nature de son objet, voit émerger clairement deux problèmes transverses dont le sort au XX<sup>ème</sup> siècle est à questionner. Quelles ont été et sont encore aujourd'hui les relations entre la perversion et la déviance sexuelles, les normes sexuelles psychologiques et les normes sociales et morales, les critères psychiques permettant de définir une pathologie et les critères comportementaux qui pointent une non-conformité aux lois et aux attentes de la société ? Et qu'en est-il de cette fracture anthropologique entre le corps et la psychè, corollaire de la naissance psychiatrique de la psychopathologie de la sexualité ? La question foucauldienne ainsi déplacée mérite d'être reposée : dans quelle mesure sommes nous encore aujourd'hui, scientifiquement, socialement et anthropologiquement, tributaires de cette histoire de la sexualité perverse ?

## BIBLIOGRAPHIE DES TEXTES CITES

### I. SOURCES

Article « Folie », in *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire, pharmacie, histoire naturelle, botanique, physique, chimie, etc.*, Crevot, Béchat, Baillière, Paris, 1823, p. 297

Article « Folie », in *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaires de P.-H. Nysten*, Baillière, Paris, 1865, pp. 612-613

Article « perversion », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, Paris, Tome 41, 1820, p. 45

Article « perversion », in *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire de P.-H. Nysten*, 10<sup>ème</sup> édition, Baillière, Paris, 1855, p. 947

Article « perversion », in *Dictionnaire Usuel des sciences médicales*, Dechambre, Duval, Lereboullet, Masson, Paris, 1885, p. 1221

Article « sodomie », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, Paris, Tome 51, 1821, pp. 441-448.

Bayard, H., 1837, « Examen médico-légal de cette question : la nymphomanie peut-elle être une cause d'interdiction, ou les faits qui tendraient à l'établir sont-ils non pertinents ? » in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Tome 18, Baillière, Paris, 1837, pp. 416-477

Bloch, Iwan, *Beiträge zur Actiologie der Psychopathia sexualis*, Dohm, Dresden, 1902.

Binet, A., *Le fétichisme dans l'amour*, Doin, Paris, 1888

Brierre de Boismont, A., *Remarques médico-légales sur la perversion de l'instinct génésique*, *Gazette Médicale de Paris*, 21 Juillet 1849.

Brierre de Boismont, A., « De l'état des facultés dans les délires partiels ou monomanies », *Annales médico-psychologiques*, n° 5, Masson, Paris, 1853, pp. 567-591

Broussais, 1828, *De l'irritabilité et de la folie*, Delaunay, Paris

Casper, L., « Ueber Nothzucht und Päderastie und deren Ermittlung seitens des Gerichtsarztes. Nach eigenen Beobachtungen », *Vierteljahrsschrift für gerichtliche und öffentliche Medizin*, Volume 1, Hirschwald, Berlin, 1852, pp. 21-78, reproduit dans Hohmann, J. S. (ed.) *Der Unterdruckte Sexus*, Lollar - Lahn, Berlin, 1977, pp. 239-270.

Chevalier, J., *L'inversion sexuelle, une maladie de la personnalité*, Storck, Lyon, Masson, Paris, 1893

Condillac (1755), *Traité des animaux*, Vrin, Paris, 2004.

« Discussions sur la monomanie », *Annales médico-psychologiques*, n° 6, 1854, et « Suite des discussions sur la monomanie, *Annales médico-psychologiques*, n° 6, 1854, pp. 99-106, pp. 274-298 et pp. 464-472

Dupré, Ernest, 1912, « Les perversions instinctives (Extrait du rapport présenté au Congrès des Aliénistes et Neurologistes de France – Tunis, Avril 1912) », *Archives d'Anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique*, Paris, Masson, Rey, Lyon, pp. 502-528

Dupré, Ernest, 1925, « Les perversions instinctives », *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, reproduction intégrale de la conférence de 1912, pp. 367-42, Paris, Payot, 1925.

Ellis, H., *Studies in the psychology of sex. Modesty, sexual periodicity, auto-erotism*, Davis Company, Philadelphia, 1906, pp. 49-10.

Esquirol, E., *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, deux tomes, Baillière, Paris, 1838

Falret, J.-P., « De la non existence de la monomanie », in *Archives générales de médecine*, Tome 4, série 5, Labé, Panckoucke, Paris, 1854, pp. 147-164

Freud, S., (1924) « Le problème économique du masochisme », Freud, S., 1973, *Névrose, psychose et perversion*, traduit de l'allemand par J. Laplanche, PUF, Paris, pp. 287-297

Freud S., (1915) *Pulsion et destin des pulsions*, in Freud, S., *Métapsychologie*, Gallimard, Paris, 1968, pp. 11-44

Freud, S., (1905-1924) *Trois Essais sur la Théorie sexuelle*, Gallimard, Paris, 1987

Georget, E., article « Folie », in *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique, par MM. Adelon, Béclard, Bérard et al.*, Seconde édition, Tome 13, Béchet Jeune, Paris, 1836, pp. 251-360.

Goncourt (de), Edmond et Jules, *La femme au XVIIIème siècle*, Carpentier, Paris, 1882.

Griesinger, W., « Ueber einen wenig bekannten psychopathischen Zustand », *Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheiten*, 1, Berlin, 1868, p. 626-635

Hirschfeld, M. (1936) « les bases organiques de la sexualité », *Anomalies et perversions sexuelles*, L'Harmattan, Paris, 2007.

Kaan, H., *Psychopathia Sexualis*, Voss, Lipsiae, 1844

Kiernan, J. G., « Sexual Perversion and the Whitechapel Murders », *The Medical Standard*, 4, n° 5, novembre 1888, pp. 129-130 et 4, n° 6, décembre 1888, pp. 170-172<sup>135</sup>

---

<sup>135</sup> Référence trouvée chez Davidson, A.

Krafft-Ebing (von), *La responsabilité criminelle et la capacité civile dans les états de trouble intellectuel*, Masson, Paris, 1875.

Krafft-Ebing (von), Richard, *"Psychopathia sexualis", eine klinisch-forensische Studie*, Enke, Stuttgart, 1886.

Krafft-Ebing, R., *Psychopathia sexualis. Mit besonderer Berücksichtigung der conträren Sexualempfindung : eine klinisch-forensische Studie (Dritte vermehrte und verbesserte Auflage)*, Enke, Stuttgart, 1888.

Krafft-Ebing, R., *Neue Forschungen auf dem Gebiet der "Psychopathia sexualis", eine medicinisch-psychologische Studie*, Enke, Stuttgart, 1890.

Krafft-Ebing, R. (von), *Psychopathia Sexualis, avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle*, traduit sur la huitième édition allemande, Carré, Paris, 1895.

Krafft-Ebing, *Traité clinique de psychiatrie*, traduit sur la cinquième édition allemande par le Dr Emile Laurent, Maloine, Paris, 1897.

Lacassagne, Alexandre, *Vacher l'éventreur et autres crimes sadiques*, Storck, Lyon, 1899.

Lacan, J., *Le séminaire, tome 11. Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Seuil, Paris, 1964.

Lasègue, Ch., « Les exhibitionnistes », in *Etudes médicales*, Tome 1, Asselin et Cie, Paris, 1884, pp. 692-700

Leuret, F., « Affaire de monomanie homicide, condamnation », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome 9, Baillièrre, Paris, 1833, p. 452

Lunier, L., 1849, « Examen médico-légal d'un cas de monomanie instinctive. Affaire du Sergent Bertrand », in *Annales médico-psychologiques*, Tome 1 (série 2), Masson, Paris, 1849, pp. 351-379.

Lydston, G. F., 1889, « Sexual perversion, satyriasis and nymphomania », *Medical and surgical reporter*, 61, n° 10, 7 Septembre 1889, pp. 253-258 et *Medical and surgical reporter*, 61, n° 11, 14 Septembre 1889, pp. 281-285<sup>136</sup>

Magnan V. et Charcot J.-M., « Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles », *Archives de neurologie*, vol 4., n°7 et n° 12, Progrès Médical, Paris, 1882, reproduit dans Magnan et Charcot, *Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles*, Frénésie, Paris, 1987

Magnan, V., *Des anomalies, des aberrations et des perversions sexuelles*, Progrès Médical, Paris, 1885.

Magnan, V., *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, Delahaye et Lecrosnier, Paris, 1887

Magnan, V., et Legrain, P.M., *Les dégénérés*, Rueff, Paris, 1895

Marandon de Montyel, E., *Du sens génital étudié chez les mêmes malades aux trois périodes de la paralysie générale*, Évreux, Hérissey, 1900-1901

---

<sup>136</sup> Comme nous l'avons déjà indiqué, cette référence est tiré de Davidson, A., op. cit.

Marciat, (pseudonyme de Claude Tournier) « Le Marquis de Sade et le sadisme », in Lacassagne, A., *Vacher l'éventreur et autres crimes sadiques*, Storck, Lyon, 1999, pp. 185-239,

Michéa, C., 1849, « Des déviations malades de l'appétit vénérien », in *L'Union médicale*, 17 Juillet 1849, pp. 338-339

Michéa, C., « Des caractères qui permettent de distinguer la perversion malade de la perversité morale », Revue et commentaire de *l'Union Médicale* par Brierre de Boismont, A., in *Annales médico-psychologiques*, Tome 4, Masson, Paris, 1852.

Moll, A., (1891) *Les perversions de l'instinct génital, études sur l'inversion sexuelle*, Carré, Paris, 1893,

Moreau, L., *Les aberrations du sens génésique*, Asselin et Cie, Paris, 1880.

Morel, B., *Traité des dégénérescences de l'espèce humaine*, Baillière, Paris, 1857.

Pinel, P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou La manie*, Richard, Caille et Ravier, Paris, an IX (1800).

Prichard, J.C., 1835, *A treatise on insanity and other disorders affecting the mind*, Sherwood, Gilbert and Piper, London

Prince, M., « Sexual Psychoses. Sexuel perversion; contrary sexuel instinct; sadism; masochism; fetichism », in Loomis, A. L. et Thompson, W. G. eds, *System of Practical médecine by American Authors, volume IV, Diseases of the nervous system etc.*, Benty Kimpton, London, 1898, pp. 881 – 901

Regis, E., « Un cas de perversion sexuelle à forme sadique », *Archives d'Anthropologie criminelle*, Tome 14, Masson, Paris, Storck, Lyon, 1899, pp. 399-419.

Reydellet, Article « pédérastie », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Tome 40, Panckoucke, Paris, 1819, pp. 37-45

Sade,, D.A.F., (1795) *La philosophie dans le boudoir*, La Mursardine, Paris, 1997

Schrenck-Notzing Albert F. (von), « Un cas d'inversion sexuelle amélioré par la guérison hypnotique », in *Ier Congrès d'hypnotisme expérimental et thérapeutique : comptes rendus*, Doin, Paris, 1889

Spencer, H., (1855) *Principes de psychologie*, Alcan, Paris, 1875.

Tardieu, A., *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Baillière, Paris, 1857.

Tarnowsky, Benjamin, (1886) *L'instinct sexuel et ses manifestations morbides au double point de vue de la jurisprudence et de la psychiatrie*, trad. du russe par A. Lacassagne, Carrigton, Paris, 1904

Taufflieb, « Recherches sur l'état actuel, en Allemagne, des doctrines médico-légales relatives aux aliénations mentales », *Annales d'Hygiène Publique et de médecine légale*, Tome 14, Baillière, Paris, 1835, pp. 154-205

Thoinot, L.-H., *Attentats aux moeurs et perversion du sens génital*, Douin, Paris, 1898.

Tissot, S.A., *l'Onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, Lausanne, Grasset, 1760

Trélat, U., *La folie lucide étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*, Delahaye, Paris, 1861.

Virey, J.J., article « Libertinage », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Tome 28, Panckoucke, Paris, 1818, pp. 112-155

Westphal, K., « Die konträre Sexualempfindung: symptom eine neuropathischen (psychopathischen) Zustandes », in *Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheit*, 2, Berlin, 1870, pp. 73-108

Wundt W.F., (1874) *Éléments de psychologie physiologique* (2 volumes)., Alcan, Paris, 1886.

#### BIBLIOGRAPHIE

Amine, A., *Le sadisme et le masochisme innommés, étude historique et épistémologique de la brèche de 1890*, Thèse de troisième cycle pour le doctorat de Psychologie et Psychopathologie, Université de Paris VII, 1975

Bouveresse, J., *Philosophie, mythologie et pseudo-science*, Wittgenstein lecteur de Freud, L'éclat, Nîmes, 1991.

Chaperon, S., *Les origines de la sexologie. 1850-1900*, Audibert, Paris, 2007.

Chaperon, *La médecine du siècle et les femmes. Anthologie des perversions féminines*, La Musardine, Paris, 2008

Coffin, J.-C., « la 'Folie morale', figure pathologique et entité miracle des hypothèses psychiatriques au 19<sup>ème</sup> siècle », in *Histoire de la criminologie française*, sous la direction de Laurent Mucchielli, L'Harmattan, Paris, 1994, pp. 89-106

Corbin, A., *L'harmonie des plaisirs, Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Perrin, Paris, 2007

Davidson, A., (2002) *L'émergence de la sexualité*, Albin Michel, Paris, 2005

- Foucault, M., *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975
- Foucault, M., *La Volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976
- Foucault, M., *Les Anormaux, Cours au Collège de France, 1974-1975*, Gallimard-Le Seuil, Paris, 1999
- Foucault, M., *Le pouvoir psychiatrique, Cours au Collège de France 1973-1974*, Gallimard-Le Seuil, Paris, 2003
- Guignard, L., « L'irresponsabilité pénale dans la première moitié du XIXe siècle, entre classicisme et défense sociale », *Champ pénal*, mis en ligne le 17 juillet 2005, URL : <http://champpenal.revues.org/document368.html>.
- Hoenig, J., « Sexology », in Shepherd M., *Handbook of psychiatry, I*, CUP Cambridge (U.K.), 1982, pp. 48-54
- Hekma, G., « A History of sexology. Social and Historical Aspects of Sexuality », Bremner, J. ed., *From Sappho to de Sade: Moments in the History of Sexuality*, Routledge, London and New York, 1991, pp. 173–193
- Lantéri-Laura, G., *Lecture des perversions : histoire de leur appropriation médicale*, Masson, Paris, New York, Barcelone, 1979.
- Muchembled, R., *L'orgasme et l'Occident*, Seuil, Paris, 2005
- Princep, T., *Richard von Krafft-Ebing et la science du sexuel : vers une pathologisation de l'érotisme ? Une lecture de la Psychopathia Sexualis*, Mémoire de Philosophie soutenu à L'université de Paris I, 2008, texte non publié.
- Renneville, M., *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Fayard, Paris, 2003
- Wittgenstein, L., (1933-1934) « Le Cahier Bleu », in *Le Cahier Bleu et le Cahier Brun*, traduction Guy Durand, Gallimard, Paris, 1965, p. 64-65